

BULLETIN

MUNICIPAL

Mairie d'ANCHE - 86700

second semestre 2009

N° 48



**Réunion des habitants de Moisseau
samedi 3 octobre 2009
(Photo Martine Servouzes)**



SOMMAIRE

P. 2 LE MOT DE MADAME LE MAIRE

P. 3 AU CONSEIL MUNICIPAL



p. 17 ANNEXES

P. 22 INFORMATIONS – INFORMATIONS PRATIQUES, DIVERS, COURRIERS ELECTRONIQUES, MONOXYDE DE CARBONE, PIC ET PLUME.

P. 32 ÉTAT-CIVIL

P. 33 « AU FIL DES JOURS », Michel MILLET

P. 42 MAISONS FLEURIES

P. 45 C.C.A.S. ... ET DEVINETTE

P. 47 VIE ASSOCIATIVE

P. 50 NOEL

P. 51 GARDEZ-VOUS BIEN DE CE FAUVEAU - PIERRE D'ANCHE

P. 55 COIN BIBLIOTHEQUE

P. 56 LE CLAIN AUTREFOIS

P. 57 VUE GENERALE D'ANCHE - CARTE POSTALE ANCIENNE

... ET REPONSE A LA DEVINETTE



LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Anché, le 10 décembre 2009

Chers habitantes et habitants d'Anché,

A 15 jours près par rapport au numéro d'hiver de l'année dernière (puisque j'avais pris la plume le 15 décembre 2008 pour venir m'entretenir avec vous toutes et vous tous en ces lignes !) je vous adresse quelques mots par le biais du traditionnel « Mot du Maire » de notre Bulletin Municipal.

Je remercie chaleureusement la commission communication de nous avoir concocté ce numéro 48, où vous retrouverez vos rubriques habituelles (comptes-rendus des réunions du Conseil, informations, etc.) ainsi que quelques explications plus ponctuelles concernant par exemple les travaux de la frayère à brochets au bout du Pré du Pont (p 17).

Dans quelques mois, notre commune inaugurera son site Internet, sur lequel la commission a également beaucoup travaillé. Un logo symbolisant notre village a été sélectionné suite au concours que nous avons lancé en ces pages.

Des évènements divers ont émaillé ces 6 derniers mois. Comme vous le savez, le bar d'Anché a été fermé et mis sous scellés fin juillet ; ceux-ci ont été levés le 5 novembre dernier suite à ma demande écrite auprès du juge d'Instruction. Il convient maintenant d'envisager la réouverture du café, ce qui devrait se faire dans les semaines à venir. Plusieurs candidats à la reprise se sont manifestés.

Le 22 août, par une fin de matinée très ensoleillée, a eu lieu l'inauguration de la Place Odile Bibaud (vous retrouverez un petit reportage photo de ce sympathique évènement p.18). Beaucoup d'entre vous ont assisté à ce rassemblement, moment partagé d'émotion, de souvenir, et d'amitié.

Notre place s'est, depuis, dotée d'un jeu pour les tout-petits, ainsi que d'une table de ping-pong. De plus, cette année, vous allez la retrouver en habit de fêtes (à partir du 12 décembre) puisque, tout comme d'autres endroits de notre village, elle va arborer les décors de Noël qui ont été fabriqués par des bénévoles et des membres du CCAS.

Je vous invite toutes et tous à vous retrouver autour de votre équipe municipale pour partager le verre de l'Amitié à l'occasion des **vœux du maire**, qui auront lieu **le dimanche 3 janvier à 12 h à la salle des fêtes**.

Mais avant d'avoir le plaisir de vous souhaiter une « Bonne et heureuse année » de vive voix ce jour-là, je vous adresse dès maintenant tous mes vœux pour d'excellentes Fêtes de Fin d'année, entourés par tous ceux qui vous sont chers.

Votre Maire,

Martine MOUSSERION

AU CONSEIL MUNICIPAL

(Période du 1^{er} juillet au 16 novembre 2009)

Compte tenu des délais de composition et d'impression de votre bulletin, et afin de respecter notre calendrier de distribution, le compte rendu de la réunion du mois de décembre paraîtra dans le bulletin d'été. Nous vous rappelons que les registres des délibérations peuvent être consultés par tous en Mairie et que les réunions sont publiques.

REUNION DU 8 JUILLET 2009

COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les rapporteurs des commissions communales qui se sont réunies font part de leurs travaux et la parole est donnée par le Maire aux différents rapporteurs.

Voirie

M. Cédric ROLLAND qui fait savoir qu'une réunion relative à la réfection du chemin de Fontmort à Vivonne a eu lieu et précise notamment que le revêtement goudronné sera réalisé par plaques et non en totalité. Puis il annonce que l'assureur de l'exploitant forestier responsable des dégâts sur le chemin de Fonsalmois à Bisset s'engage à payer la fourniture des matériaux nécessaires à la réparation, laquelle sera effectuée par les agents techniques.

Assainissement

M. Claude MALLET indique que le taux d'ammoniacal après traitement par la station d'épuration est satisfaisant à la suite des récentes améliorations effectuées.

Bulletin municipal

M. GORMALLY présente la maquette du bulletin municipal et annonce qu'il est prêt à imprimer.

ACHAT D'UN VIDEO PROJECTEUR

Madame le Maire propose l'achat d'un vidéo projecteur et une documentation est présentée. Les conseillers, après en avoir débattu, s'expriment en accord sur le principe de l'achat après que différents modèles auront été étudiés. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la réunion du mois de septembre prochain.

ACHAT D'UN « DESHERBEUR » THERMIQUE

La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui transmet les devis de l'entreprise BLANCHARD relatifs à des « désherbeurs » thermiques. Après débat, les Conseillers décident à l'unanimité d'effectuer une location de l'appareil pour permettre de juger de son efficacité et de l'opportunité de l'achat, sachant que de nouveaux procédés seront commercialisés en fin d'année.

BORNES D'INCENDIE : Le Couyou et la Cluzaudière

Madame MOUSSERION rappelle qu'en octobre 2008 il avait été décidé d'implanter une borne pour lutter contre l'incendie au Couyou, afin de permettre la constructibilité de parcelles. Après en avoir discuté, le Conseil décide qu'un courrier sera envoyé à Monsieur le Président du SIVEER pour lui rappeler le projet de façon à activer les travaux.

Par ailleurs Madame le Maire fait savoir que, pour répondre à des projets déposés, mais aussi pour assurer la sécurité des maisons existantes, il conviendrait de placer une borne de protection à la Cluzaudière qui en est dépourvue. Le Conseil délibère et décide que l'installation d'un Point Protection Incendie sera étudiée.

ANTENNE RELAIS SFR : CONVENTION

Madame le Maire fait savoir que, dans le cadre de l'implantation d'une antenne relais, un nouveau projet de convention avec SFR est attendu, modifié suivant les observations du Conseil Municipal et celles du juriste de Vienne Services. L'étude de ce document devrait avoir lieu lors de la réunion du mois de septembre.

PREPARATION DE L'INAUGURATION DE LA PLACE ODILE BIBAUD

Le Maire propose aux Conseillers de fixer l'heure de l'inauguration de la place Odile Bibaud qui se déroulera le samedi 22 août prochain. Après en avoir débattu, le Conseil décide que la cérémonie débutera à 11 H et le déroulement de la cérémonie est ensuite exposé. Une réunion est prévue pour préciser cette organisation. Madame le Maire propose de décider du versement d'une subvention à l'association de la Fanfare de Couhé, qui animera la cérémonie, lors de la réunion de septembre, ce qui est accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion de Moisseau

Le Maire décide que la réunion avec les habitants de Moisseau, qui se tiendra le 19 ou le 26 septembre prochain, sera organisée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

École de Champagné

Madame MOUSSERION donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de Champagné-Saint-Hilaire relatif aux frais de fonctionnement de l'école et les Conseillers le commentent.

Réunions du Conseil Municipal

Le Maire propose de choisir les dates des réunions du Conseil et il est décidé qu'elles se tiendront les jeudi 17 septembre, lundi 19 octobre, jeudi 19 novembre et lundi 14 décembre.

Diverses informations

La parole est donnée à Mme FAYOUX qui a accompagné la visite du Comité Départemental des villages Fleuris à Anché le vendredi 3 juillet dernier ; l'organisation du travail des agents techniques est évoquée. Madame MOUSSERION signale que la fête de la Saint-Jean s'est très bien déroulée, avec une musique de grande qualité, un très beau temps et la satisfaction du public ; elle annonce qu'un concert gratuit sera offert par la CCRC à Couhé le jeudi 23 juillet prochain.

Communauté de Communes

Les Conseillers Municipaux interrogent les délégués à la CCRC quant à la décision de la Communauté de Communes de verser 7000 € à la commune d'Anché.

M. Bertrand THIBAUT demande à ce que soit rappelée à la CCRC la candidature d'Anché pour recevoir une « maison des seniors » et indique que l'emprunt d'état effectué en 2010 pourrait permettre de financer cette réalisation.

Jeux du Pré du Pont

Pour répondre à une question de M. Olivier PENOT, le Maire dit que les jeux pourront être commandés dès que le Conseil Général aura accusé réception de la demande de subvention qui lui a été adressée.

Plaques de rue

Pour répondre à une question de M. Patrick GORMALLY, Madame MOUSSERION fait savoir que les plaques de rues dans le bourg seront installées après la pose de la première d'entre elles le 22 août, place Odile Bibaud.

Assemblée générale de Vienne Services

Un compte-rendu de l'assemblée générale de Vienne Services et de l'ATD est fait par Mme Marinette FAYOUX qui évoque aussi les nouvelles taxations professionnelles sur lesquelles des informations ont été données au cours de ces réunions.

Assemblée générale du SIVEER

M. Claude MALLET rend compte de l'assemblée générale du SIVEER à laquelle il a assisté à Neuville-du-Poitou.

REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2009

COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

La parole est donnée par le Maire aux différents rapporteurs des commissions communales qui se sont réunies ; ceux-ci font part de leurs travaux.

Assainissement

M. Claude MALLET communique un devis de 452.03 € de la société ABC pour réparation d'une pompe de la station. Puis il signale que le portail de la parcelle sur laquelle se trouvent les installations a été forcé, ce qui pose un grave problème de sécurité. Les conseillers étudient les suites à donner à ces dégradations et la façon de protéger les lieux.

Bulletin municipal et communication

M. GORMALLY évoque quelques articles du prochain bulletin municipal et donne le point du concours de logo organisé en relation avec la création du site internet. Une réunion de commission se tiendra en novembre prochain.

Voirie

Éclairage public et abri bus de Villenon

M. Cédric ROLLAND fait savoir que des parents de jeunes élèves se sont plaints du manque de sécurité de l'accès de l'abri bus de Villenon et de l'éclairage de la route de Saint-Sauvant. Un devis de la SOREGIE, qui a été contactée aussitôt, est attendu pour environ 1200 € et les Conseillers chargent le Maire d'engager les crédits nécessaires en investissement au chapitre 0039 (voirie) pour deux lanternes route de Saint-Sauvant, le modèle retenu étant celui qui peut être mis en place dans les délais les meilleurs. M. ROLLAND indique aussi que la demande de signalisation de l'abri bus a été réactivée auprès du Conseil Général.

Lit du Clain au Pré du Pont

M. ROLLAND dit que des pierres dans le lit du Clain continuent à être déplacées au Pré du Pont, entraînant une usure des berges et menaçant les canalisations enfouies à cet endroit. Le Maire rappelle qu'un arrêté portant cette interdiction a été pris le 6 juillet 2004 et qu'il est toujours en vigueur, ce qui permet de sanctionner les contrevenants. Les Conseillers décident que de nouvelles mesures seront prises au printemps prochain.

Chemin de Fonsalmois à Bisset

M. ROLLAND annonce que des travaux de débardage vont être à nouveau entrepris sur le chemin rural de Fonsalmois à Bisset et propose d'attendre qu'ils soient terminés pour procéder à la réfection prévue ; un constat sera dressé en cas de nouvelles dégradations consécutives à ce prochain débardage.

VOIRIE : DEVIS POUR TRAVAUX ROUTE DE FONTMORT

La parole est donnée par le Maire à M. Cédric ROLLAND qui dit que l'enduit bicouche sur le chemin rural de Fontmort à Vivonne a été réalisé mais que la route est plus abîmée que prévu et qu'il convient de réaliser des travaux supplémentaires ; pour ce faire un devis émanant de l'entreprise EUROVIA, d'un montant de 3853.51 € TTC, est présenté et accepté à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**Budget Commune DM 1/08**

Le maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Section de fonctionnement

- dépenses :
 - article 66111 (intérêts des emprunts) : + 1652 €
 - article 022 (dépenses imprévues) : - 677 €
- recettes :
 - art. 768 (autres produits financiers) : + 975 €

Section d'investissement

- dépenses :
 - article 1641 (capital des emprunts) : + 3 €
 - article 2315/P0039 (installations techniques/voirie) : + 6290 €
 - article 2158 /P0060 (autres installations techniques/valorisation bourg) : + 15980 €
 - article 2315/P0063 (installations techniques/maison locative) : - 9879 €
 - article 2315/P0064 (installations techniques/ terrain de tennis) : - 10000 €
- recettes :
 - article 1323/P0060 (subvention département/valorisation bourg) : + 2394 €

Le conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2009

Le Maire invite les conseillers à fixer le montant de la redevance d'assainissement collectif du bourg pour 2009. Après avoir entendu la proposition de la commission des finances et en avoir débattu, considérant la réglementation selon laquelle, pour une consommation moyenne estimée à 120 m³, le produit du forfait ne devra pas dépasser 50 % du produit de la taxe, les conseillers décident à l'unanimité de fixer les tarifs suivants, conformes au produit attendu au budget primitif :

- Forfait annuel de 97 € pour tous les foyers desservis (foyers ayant la possibilité d'être raccordés) ; ce forfait est facturé au prorata de la durée d'utilisation du service.
- Taxe de 1.00 € par m3 consommé jusqu'à 120 m3 (tranche 1) et 0.15 € par m3 jusqu'à la totalité consommée (tranche 2).
- Redevance de 0.064 € par m3 consommé pour la modernisation des réseaux, laquelle sera reversée à l'Agence de l'Eau.

ANTENNE RELAIS DE RADIOTELEPHONIE : CONVENTION

Dans le cadre de l'implantation d'une antenne relais de téléphonie à la Brousse au Prêtre, sur la parcelle cadastrée A 490, le Maire présente le projet de convention modifié à la demande du Conseil Municipal. Après avoir étudié ce document, les conseillers municipaux, à l'unanimité, demandent au Maire de signer cette convention avec la Société Française de Radiotéléphonie.

CAD : RENOUELEMENT DE CONTRAT

Madame le Maire rappelle que le contrat de M. Claude MAGNAN se termine le 30 septembre prochain. Après avoir entendu le rapport de M. RETAILLEAU, Adjoint technique tuteur de M. MAGNAN, elle propose aux conseillers de renouveler le contrat une deuxième fois aux mêmes conditions. Les Conseillers, à l'unanimité, décident de renouveler le Contrat Aidé Départemental pour une durée de 9 mois à compter du 1er octobre 2009 et un temps de travail de 30 heures hebdomadaires, rémunérées sur la base du SMIC.

VEHICULE DE SERVICE

Madame MOUSSERION indique que la 4L utilisée comme véhicule de service n'est plus apte à être reçue au contrôle technique réglementaire; son remplacement a été prévu en investissement au budget primitif 2009, aussi l'achat d'une autre voiture est-il proposé. Après avoir étudié plusieurs modèles, les Conseillers municipaux donnent au maire tous pouvoirs de procéder à l'achat, en signant toute pièce nécessaire, pour la somme de 1500 €, du véhicule suivant : RENAULT EXPRESS Diesel immatriculée 211 SB 86 appartenant à M. PATROUILLAULT Jacky domicilié 22 bis route de Châtellerault à Scorbé Clairvaux

ACHAT GROUPE DE FEUILLETS D'ETAT CIVIL

Le Maire fait savoir qu'afin d'économiser des frais de livraison, les communes du canton peuvent se grouper pour acheter les registres destinés à inscrire les actes de l'état civil. Après en avoir délibéré, les Conseillers à l'unanimité acceptent cette procédure pour l'exercice 2009 et les suivants.

PROPOSITION DE DON D'UN TERRAIN

Madame le Maire annonce que le propriétaire d'un bois d'environ 50 ares offre de le céder à la commune. Les conseillers examinent cette proposition et reportent leur décision à leur réunion d'octobre.

NOMINATION D'UN DELEGUE AU CCAS

Lecture est donnée par le Maire d'un courrier de Mme Céline BROSSARD qui, ayant quitté le département, démissionne de sa fonction de membre du CCAS déléguée de l'UDAF, dans laquelle elle doit être remplacée. Plusieurs personnes paraissent convenir et le choix du conseil se porte sur une habitante de la commune qui sera sollicitée.

REUNION D'HABITANTS DE MOISSEAU

Mme MOUSSERION propose que la réunion avec les habitants de Moisseau se tienne le 3 octobre prochain, suivant le même principe que celle de Villenon, et cette date est retenue par le Conseil Municipal. Puis les Conseillers décident que la prochaine réunion d'habitants sera organisée à la Cluzaudière en 2010.

CAFE

Madame MOUSSERION informe les Conseillers que le débit de tabac sera fermé définitivement le 30 septembre prochain par la Direction Régionale des Douanes faute d'avoir été exploité depuis plus de 2 ans. Par ailleurs elle les invite à une réflexion quant à l'avenir du débit de boissons, fermé depuis le 22 juillet dernier. A l'issue de la discussion, il est décidé qu'un courrier sera adressé au Juge d'Instruction chargé de l'affaire pour solliciter la réouverture du commerce.

QUESTIONS DIVERSES

Achat d'un vidéo projecteur

Madame le Maire rappelle que l'achat d'un vidéo projecteur a été accepté lors de la précédente réunion et les conseillers, après en avoir débattu, donnent mandat au Maire pour choisir l'appareil et procéder à l'achat.

Bornes d'incendie

Madame le Maire dit qu'un courrier, adressé le 10 juillet dernier au SIAEP pour le point incendie à installer au Couyou, est sans réponse à ce jour ; un nouveau courrier sera envoyé pour rappel et pour l'étude d'un PPI à la Cluzaudière.

Réunions du Conseil Municipal

Le Maire propose de modifier la date de la réunion de Conseil du mois de novembre en la portant au lundi 16, ce qui est accepté à l'unanimité.

Jeux d'extérieur

Le Maire annonce que les jeux qui sont attendus depuis plusieurs semaines seront livrés le 18 septembre prochain; elle propose au Conseil de débattre de leur installation et les conseillers décident, compte tenu de l'avancement de la saison, de n'en installer que quelques uns.

Plaques de rue

Madame MOUSSERION fait savoir que les plaques de rues dans le bourg sont en cours d'installation sur le domaine public et que des autorisations sont demandées aux propriétaires pour quelques unes d'entre elles à placer sur des bâtiments privés.

Achat de matériaux

Madame le Maire propose au Conseil d'acheter à la scierie d'Anché un stock de bois en vue de construire du mobilier urbain ou un abri-bus, ce qui est accepté par le Conseil qui décide de porter l'achat en investissement au chapitre correspondant.

Pancartes de signalisation

Les conseillers décident qu'un devis sera établi pour l'achat de pancartes destinées à indiquer des lieux-dits, des services et des entreprises d'Anché, notamment la scierie d'Anché où des poids lourds se rendent régulièrement.

Chiens errants

Il a été constaté que des chiens qui errent dans le bourg causent des dégâts ; aussi le Conseil demande à ce qu'un courrier soit adressé aux propriétaires pour leur rappeler la réglementation.

Chemins de Villenon

Madame le Maire transmet au Conseil un devis de 850 € pour la signature de trois actes notariés dans le cadre de l'intégration des voies de Villenon dans le domaine public. Après en avoir débattu, les Conseillers demandent à ce que, dans le cadre de cette procédure, tous les actes notariés soient signés avec tous les riverains qui l'acceptent ; auparavant, un courrier avec coupon réponse sera envoyé aux intéressés pour permettre au Notaire chargé du dossier de ne préparer que les actes nécessaires.

Marché de Noël et décors de rues

Un marché de Noël est proposé par M. Jean MILLET ; après en avoir débattu, le Conseil estime qu'organiser une telle manifestation est difficile au regard du peu de délai restant pour cette année. L'installation de décorations de Noël sur la voie publique est alors proposée et les Conseillers demandent au CCAS d'étudier ce projet.

Fleurissement de Villenon

M. THIBAUT propose de fleurir le talus situé en bordure de la parcelle A 871, à l'intersection des routes D 27 et D 29 à Villenon. Les Conseillers s'expriment en accord avec le projet soutenu par Mmes Monique GUERIN et Martine SERVOUZES, toutes deux domiciliées à Villenon, dont l'aide est acceptée. Cette réalisation pourra se faire sous réserve de l'accord de la DAEE, propriétaire du terrain, et après le déplacement du container à verre.

Maison des seniors ou MARPA

M. THIBAUT rappelle à nouveau le projet de candidature d'Anché auprès de la Communauté de Communes de Couhé pour recevoir une Maison des Seniors. Après en avoir débattu, les Conseillers évoquent les éléments favorables à ce type de réalisation pour 2010 et demandent à ce que la MSA soit contactée pour envisager la création d'une Maison d'Accueil Rural pour personnes âgées sur le territoire communal.

Résumés des réunions de Conseil dans la presse

M. Claude MALLET propose de rédiger un résumé succinct pour publier dans la presse locale les comptes-rendus des réunions du Conseil municipal et les Conseillers s'expriment en accord avec cette proposition, sous réserve de gratuité de la publication.

<u>REUNION DU 19 OCTOBRE 2009</u>
--

HOMMAGE A MADAME GRACIENT

Le maire demande une minute de silence en mémoire de madame Marie- Jo GRACIENT, maire de Vaux-en Couhé jusqu'en septembre dernier, décédée le 12 octobre 2009.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

CCAS

Le maire annonce qu'Halloween aura lieu cette année le samedi 31 octobre. Des décors de Noël seront fabriqués au cours d'ateliers auxquels tous les habitants seront conviés, les 4 et 11 décembre prochain.

Voirie

La parole est donnée par le maire à M. Cédric ROLLAND qui annonce que les travaux sur le chemin rural de Fontmort à Vivonne sont terminés.

M. ROLLAND dit que les services de la DDE présenteront la liste des panneaux à changer et le relevé des chemins ruraux et communaux en vue de leur reclassement.

Il est proposé que les travaux retenus dans le programme DGE en 2010 soient ceux des chemins ruraux du Champ du Chail au CD n° 2 et du Bouchaud à l'Ognon, pour un montant estimé à 21001 € HT et ceux du chemin rural de la Troussay au Pontreau, mitoyen avec Ceaux-en-Couhé, pour un montant estimé à 4158 € HT pour la portion d'Anché. Après en avoir délibéré, les Conseillers municipaux s'expriment unanimement pour que ces deux chemins fassent l'objet d'une demande de subvention au titre de la DGE pour un montant total de 25159 € HT (30090.17 € TTC).

M. ROLLAND communique le montant de l'aménagement des bordures de voies dans la cité des Plantes, soit 5630 € HT pour le Champ de l'Ormeau et 5305 € HT pour les Plantes. Le maire propose de voter et les Conseillers à l'unanimité s'expriment pour la réalisation des travaux début 2010, à engager en cette fin d'année et à réaliser en une seule tranche.

Assainissement

La parole est donnée à M. Claude MALLET qui informe le Conseil que des aides seront attribuées par la Région pour la réhabilitation des stations d'épuration, dont pourrait bénéficier la station du bourg.

Bilan énergétique fait par SOREGIE

M. MALLET fait savoir qu'il a reçu un représentant de SOREGIE pour un bilan de consommation d'électricité et que des économies très nettes ont été faites par rapport à 2007, particulièrement à la mairie. Après avoir étudié différentes mesures, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité que, pour compenser l'extension progressive du réseau d'éclairage public, la durée d'éclairage sera réduite d'une heure le soir, l'extinction des lampadaires étant programmée pour 22 H en semaine ; un courrier sera adressé à SOREGIE pour obtenir cette modification. Le projet d'éclairage du lotissement du Bourg sera relancé.

REUNIONS DE VILLAGES AVEC LES HABITANTS

Madame MOUSSERION rend compte de la réunion tenue à Moisseau, le 3 octobre dernier, laquelle a fait apparaître peu de demandes de la part des habitants ; elle souligne que l'éclairage public de ce hameau n'est pas souhaité par ses habitants et qu'il ne sera pas donné suite au projet. En 2010, le maire propose de rencontrer les habitants de la Cluzaudière au Printemps et ceux du Courtioux à l'Automne, ce qui est accepté par le Conseil, lequel s'exprime en accord également pour que deux réunions se fassent pendant la durée du mandat dans chaque village.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CCAS

Le Maire fait savoir que Mme Céline BROSSARD, qui a démissionné de ses fonctions au CCAS parce qu'elle a quitté la région, sera remplacée mais propose de reporter la nomination à une prochaine réunion, ce qui est accepté.

ANCIENNE EPICERIE

Échange de terrain

Le maire rappelle que M. Patrice MOREAU demande un échange de portion des cours qui bordent l'ancienne épicerie et que l'accord de principe a été donné par délibération du 20 octobre 2008. Puis Mme MOUSSERION fait savoir qu'elle a reçu le demandeur, en compagnie de M. ROLLAND, pour préciser les modalités de l'échange. Les Conseillers, après avoir étudié ce projet, renouvellent leur accord avec le principe d'un échange de terrain qui valoriserait le bâtiment communal et acceptent à l'unanimité que les frais d'acte notarié et de géomètre, estimés respectivement à 500 € et 650 €, soient partagés à parts égales. Ils décident de reporter à leur réunion de novembre la décision relative au terrain échangé, après visite sur les lieux.

LOTISSEMENT DU BOURG

Pass foncier

Madame MOUSSERION donne la parole à M. Bertrand THIBAUT, lequel expose les modalités du « Pass Foncier », dispositif d'accession à la propriété mis en place par l'Etat sous réserve de conditions. Ces informations ayant été données, madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux de voter à main levée et ceux-ci, considérant que ce dispositif pourrait favoriser la vente de certains terrains du lotissement du Bourg, se prononcent à l'unanimité en faveur de l'application du Pass Foncier pour les lots qui seront éligibles, l'aide de la commune étant fixé à 2000 € maximum.

Prix des lots

M. THIBAUT explique que le prix actuel des lots comprend la taxe de raccordement à l'assainissement collectif, d'un montant de 1163 €, ce qui est désavantageux pour leur commercialisation. Les Conseillers Municipaux, après discussion, décident à l'unanimité que le prix du raccordement à l'assainissement sera facturé à part pour son montant de 1163 €.

Compte tenu de cette modification, dans un souci de simplification et de meilleure communication visant à favoriser la vente des terrains, les Conseillers, après en avoir délibéré, fixent les prix (TTC) des lots restant à vendre ainsi qu'il suit:

- lot n° 4 : 20240 € (920 m²) soit 22 € le m²
- lot n° 5 : 25410 € (1155 m²) soit 22 € le m²
- lot n° 6 : 27018 € (1422 m²) soit 19 € le m²
- lot n° 7 : 40449.50 € (1651 m²) soit 24.50 € le m²
- lot n° 8 : 42238 € (1724 m²) soit 24.50 € le m²
- lot n° 9 : 35448 € (1477 m²) soit 24 € le m²
- lot n° 10 : 40342.50 € (1793 m²) soit 22.50 € le m²
- lot n° 11 : 59216.50 € (2417 m²) soit 24.50 € le m²
- lot n° 12 : 43512 € (1776 m²) soit 24.50 € le m²
- lot n° 16 : 32340 € (1470 m²) soit 22 € le m²

Cette délibération modifie celles des 10 mai 2007, 12 juillet 2007 et 9 juillet 2008.

NOUVELLE ADHESION AU SIVEER

Madame le maire, après avoir rappelé que la commune est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 26 juin 2009, le Comité du SIVEER a donné son accord pour l'adhésion au SIVEER du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Isle Jourdain. Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Isle Jourdain ;
- autorise Madame le maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

REDEVANCE DES INSTALLATIONS DE FRANCE TELECOM

Le Maire expose qu'en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, le Conseil Municipal doit décider du montant de la redevance pour l'exercice 2009. Après en avoir délibéré, les Conseillers, à l'unanimité, fixent à 35.51 € la redevance au kilomètre d'artère de télécommunication souterraine ; 47.34 € la redevance au kilomètre d'artère de télécommunication aérienne ; et 23.67 € la redevance au mètre carré d'emprise au sol. Ceci représente une recette totale de 981.91 €.

INDEMNITES POUR L'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire propose au Conseil d'attribuer à M. RETAILLEAU, Adjoint technique 2ème classe, diverses indemnités. Après en avoir délibéré, les Conseillers décident d'accorder à Monsieur Philippe RETAILLEAU :

- 32.74 € d'indemnité de chaussures et 32.74 € d'indemnité de petit équipement (décret 60-1302 du 5.12.1960 modifié et arrêté du 31.12.1999 prenant effet le 1.01.2000) ;
- 12.96 € d'indemnité d'utilisation d'outillage personnel (arrêté du 10.06.1980 ; effet du 21.07.1980).

D'autre part les Conseillers demandent à ce que soit étudiée l'indemnisation de M. RETAILLEAU pour l'utilisation de son téléphone portable personnel dans le cadre professionnel.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle que la fanfare de Couhé a joué lors de l'inauguration de la Place Odile Bibaud et propose de lui verser une subvention. Après en avoir débattu, les Conseillers municipaux s'expriment en accord avec cette proposition et décident qu'une subvention de 50 € sera versée à la Fanfare de Couhé sur production d'un relevé d'identité bancaire.

DONATION D'UN TERRAIN

Le maire rappelle que, par courrier en date du 7 août 2009, le propriétaire d'une parcelle boisée jouxtant le chemin communal du Bourg au Courreau proposait d'en donner une partie, sans condition. Après avoir étudié la proposition, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, s'expriment en accord sur le principe de la donation.

DEBIT DE BOISSONS

Dans le cadre de la fermeture du débit de boissons, le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un avocat pour représenter la commune et défendre ses intérêts. Après avoir reçu des informations complémentaires, le Conseil charge le Maire de choisir un avocat, en concertation avec ses adjoints, et demande à connaître les conditions de la prise en charge des honoraires par l'assurance.

CHOIX D'UN LOGO

Le maire présente aux Conseillers une dizaine de projets parvenus à la mairie à l'issue du concours de logo proposé dans le bulletin municipal. Après les avoir longuement examinés les Conseillers retiennent trois dessins qui seront soumis à l'avis de la commission Bulletin Municipal et Communication avant de revenir devant le Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Points incendie

Monsieur Cédric ROLLAND, auquel le Maire donne la parole, fait savoir qu'une demande de DGE peut être faite pour l'implantation de points incendie. Un courrier sera adressé au SIAEP pour demander des devis dans un délai permettant de délibérer et de monter les dossiers avant la fin de l'année.

Vidéo projecteur

Mme MOUSSERION dit qu'elle continuera à se documenter quant au type de vidéo projecteur le mieux adapté et les Conseillers lui confient le choix de l'appareil.

Fleurissement de Villenon

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la DAEE acceptant qu'un fleurissement soit implanté sur le talus qui lui appartient à l'intersection de la D27 et de la D29 à Villenon.

Maison des seniors

Madame le Maire et Monsieur Claude MALLET, tous deux délégués, disent qu'ils insisteront lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la CCRC quant à la candidature de la commune pour l'implantation d'une maison des Seniors à Anché.

Valorisation du bourg

Mme MOUSSERION annonce aux Conseillers que la subvention affectée en 2006 pour la valorisation du bourg est prorogée par le Conseil Régional jusqu'au 31 décembre 2010.

Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

La parole est donnée à M. Claude MALLET qui rend compte d'une réunion du Comité du Pays Civraisien le 15 octobre dernier et indique que le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est en cours ; la notification du coût est attendue pour cette dépense qui est obligatoire.

Equipement de la mairie

Plusieurs conseillers sollicitent l'achat de portemanteaux sur pied pour équiper la salle du conseil et il est décidé que cet achat sera effectué et son montant porté en investissement au chapitre et article correspondant.

<u>REUNION DU 16 NOVEMBRE 2009</u>

DOTATION DE SOLIDARITE ET FONDS DE CONCOURS**Le Conseil Municipal,**

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée par la loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu, l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités territoriales,

Vus, les arrêtés préfectoraux, n° 93-D2B1-077 en date du 23 décembre 1993 portant création de la communauté de communes de la Région de Couhé, n° 94-D2B1-038 en date du 30 août 1994 constatant la substitution au SIVOM de Couhé de la Communauté de Communes de la Région de Couhé parmi les adhérents du SIMER, n° 97-D2B-008 en date du 10 avril 1997, n° 97-D2B1-030 du 17 octobre 1997, n° 99-D2B1-056, n° 2004/SPM/171 du 20 décembre 2004 et n° 2006/SPM/263 du 28 décembre 2006 portant tous modification des statuts de la communauté de communes,

Vu, la délibération de la Communauté de Communes de la Région de Couhé en date du 20 octobre 2009 instituant la dotation de solidarité et les fonds de concours au profit de ses communes membres,

DECIDE la réforme statutaire instituant à l'article 1 § III, après « étude d'intérêt communautaire »

- la dotation de solidarité
- les fonds de concours ;

FIXE les critères de répartition suivants : taux moyen de la fiscalité quatre taxes, la population DGF, la surface communale, la longueur de voirie, la population INSEE de 3 à 16 ans, le nombre de logements sociaux, le prélèvement de la communauté de communes par habitant, le potentiel financier communal par habitant, la dotation globale de fonctionnement par habitant, la fiscalité prélevée par la communauté de communes sur les bases communales ;

DEMANDE que ce principe et les critères de répartition entre les communes membres soient fixés dans les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Couhé dont les modalités sont annexées à la présente.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

CCAS

Le Maire précise que l'UDAF doit lui proposer un remplaçant au CCAS pour Mme BROSSARD. Elle dit que la journée d'Halloween a été très appréciée des participants, puis annonce que les ateliers de fabrication de décors de rues pour Noël auront lieu les 4 et 11 décembre prochain.

Commission des listes électorales politiques

Mme MOUSSERION fait savoir que la commission de révision des listes électorales s'est réunie et que deux personnes ayant perdu les qualités nécessaires ont été radiées.

Commission Bulletin municipal et communication

La parole est donnée à M. Patrick GORMALLY qui donne la trame du bulletin municipal du 2nd semestre sur lequel la commission travaillera le 18 novembre prochain ainsi que sur l'élaboration du site informatique.

Lotissement du bourg

Mme MOUSSERION indique que, pour être applicable en 2010, le PASS FONCIER devra faire l'objet d'une nouvelle délibération et que les montants des subventions de l'état devraient être connues au début du mois de décembre prochain, permettant aux conseillers de s'engager.

Voirie

La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui signale une prolifération de lichens sur le revêtement des trottoirs du bourg, des difficultés d'accessibilité et d'écoulement d'eaux de pluie. Ces différents points, pouvant être liés à l'aménagement du bourg, seront vus avec M. BOISSEAU, successeur de M. GRANIER à la DDE, maître d'œuvre de ces travaux.

ANCIENNE EPICERIE

Plus value

Le Maire explique que la réfection de la toiture de l'ancienne épicerie a entraîné des travaux supplémentaires pour le recalage de la charpente. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité une plus-value de 689.70 € HT ; considérant la plus value pour réparation de la cheminée acceptée par délibération du 10 juin 2009, ceci porte le montant total des plus values à 1530.28 € TTC à régler à l'entreprise DESCHAMPS.

Échange de terrain

Mme MOUSSERION fait savoir que M. Patrice MOREAU a été reçu pour préciser les modalités de l'échange de terrain qu'il sollicite. Les Conseillers, après avoir entendu l'exposé de madame le Maire et étudié le projet d'échange avec soulte qui leur est présenté, maintiennent leur accord avec ce principe et celui du partage des frais d'acte notarié et de géomètre, au vu d'un intérêt communal. Cependant ils reportent leur décision formelle à une

prochaine réunion, après que le coût de l'échange sur la base du plan présenté leur sera communiqué.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Budget Commune DM 2/08

Le maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire, pour payer la plus-value des travaux de toiture de l'ancienne épicerie, d'effectuer les virements ci-après, tels que proposés par la commission des finances :

Section d'investissement

- dépenses :

➤ article 2138/P0062 (autres constructions/maison polyvalente) : + 1531 €

- recettes :

➤ article 1323/P0060 (subvention département/ancienne épicerie) : + 1531 €

Le conseil approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

MISES EN CONFORMITE

La parole est donnée à M. Cédric ROLLAND qui a participé à une réunion sur le thème des Comités d'Hygiène et de Sécurité. Un Agent Chargé de la Mise en Œuvre des Règles d'Hygiène et de Sécurité (ACMO) sera désigné par le maire pour que la commune soit en conformité avec la législation en vigueur que résume M. ROLLAND.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion, en application des dispositions de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un service de remplacement pour faire face à des besoins temporaires d'agents, selon les cas prévus à l'article 3 de la Loi susvisée. A ce titre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition avec le Centre de gestion (qui restera annexée à la présente).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et s'engage :

- à rembourser à cet organisme la totalité des salaires et indemnités, augmentés des charges patronales, versées à l'intéressé.
- à verser une participation égale à 3% des salaires bruts des agents effectuant le remplacement pour les collectivités ou établissements affiliés et 3.8% pour les collectivités ou établissements non affiliés.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signature de la convention.

PANNEAU D'AFFICHAGE

Madame MOUSSERION signale qu'il n'existe plus de panneau d'affichage dans le bourg et qu'il conviendrait de le remplacer. Après en avoir débattu, les Conseillers décident qu'un panneau sera fabriqué par l'Adjoint technique et fixé sur la paroi latérale de l'abribus existant rue du Pont.

DEBIT DE BOISSONS

Dans le cadre de la fermeture du débit de boissons, le Maire relate l'évolution de l'affaire, notamment la levée des scellés et le déménagement de M. DUBOIS, et fait savoir que le dossier est entre les mains d'un avocat représentant la commune. Le Maire rapporte sa rencontre avec un représentant de la Chambre de Commerce de la Vienne pour envisager la faisabilité de l'implantation du débit de boissons dans l'ancienne épicerie.

ÉCOLES

Deux réunions de conseils d'écoles sont annoncées, à Voulon et à Payré, auxquelles sont conviés les représentants d'Anché. Puis s'engage une longue discussion sur l'avenir des écoles (regroupement pédagogique, maternelle, garderie périscolaire).

SIAEP

M. Jacques DESCHAMPS rend compte d'une réunion du SIAEP à laquelle il a assisté en tant que délégué et Madame le Maire lui confie le soin de présenter le rapport annuel du SIAEP lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES**Parapet du Pont de la Planche**

le Maire communique aux conseillers un courrier du 26 octobre dernier émanant de GROUPAMA qui annonce que la détérioration du parapet du Pont de la Planche ne sera pas prise en charge dans la mesure où l'auteur des faits n'est pas identifié.

Départ de M. PELTIER, Receveur Municipal

Madame le Maire annonce aux Conseillers que M. PELTIER, Receveur Municipal, quittera son poste à Couhé le 1er mars 2010.

Collecte des ordures ménagères

Plusieurs conseillers signalent que l'horaire de collecte des ordures ménagères a été modifiée de façon exceptionnelle le 10 novembre dernier sans que les usagers en aient été avertis. M. MALLET, délégué à la CCRC et membre de la commission compétente, transmettra ces observations au service concerné.

Frayère à brochets

Mme FAYOUX interroge le Maire sur la nature des travaux en cours à l'extrémité Nord du terrain de loisirs. En réponse Madame le Maire rappelle les circonstances dans lesquelles, lors du précédent mandat, la commune a accepté l'aménagement d'une frayère à brochets dans la prairie en contrepartie du comblement (non autorisé) d'une petite pièce d'eau située dans la réserve foncière du bourg, lors de l'aménagement du lotissement, il y a quelques années.

Panneau commercial

M. THIBAUT fait remarquer qu'un panneau publicitaire est placé sur le mur de l'ancienne épicerie. Il apparaît qu'aucun accord n'a été donné par la commune pour recevoir ce panneau et qu'aucune taxe d'affichage n'est perçue, aussi M. ROLLAND est-il chargé de contacter le centre commercial bénéficiaire de la publicité dont le retrait ou la régularisation sera envisagée.

Service Départemental d'Incendie et de Secours

M. ROLLAND signale qu'une réunion à laquelle il assistera sera organisée par le SDISS sur le thème de la sécurité civile. Il indique qu'un état communal du dispositif incendie du territoire est consultable sur internet. Le Maire rappelle qu'aucune réponse n'a été faite à ce jour aux différents courriers envoyés pour demander la pose de points de défense incendie au Couyou et à la Cluzaudière.

Panneaux photovoltaïques

Melle Sophie de LAUZON propose l'implantation de panneaux solaires au terrain de foot. Des renseignements seront donc pris quant aux surfaces et infrastructures nécessaires.

Maisons des seniors

Monsieur ROLLAND donne des informations sur les maisons des seniors pour personnes âgées non dépendantes, notamment le coût de l'investissement.

ANNEXES AUX COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FRAYERE DU PRE DU PONT

Vous pouvez vous interroger quant aux travaux impressionnants qui se sont déroulés au bout du Pré du Pont.

Il s'agit de l'installation d'une frayère pour les poissons, notamment les brochets. Un point d'eau naturel existait près du pont d'Anché, en amont. Il a remblayé en 2006, pour créer un accès à la réserve foncière du bourg, sans l'autorisation de l'administration. Les services concernés (service de la Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Mission inter Service de l'Eau –DDAF- en particulier) ont entamé une procédure en décembre 2006 pour que soit compensé ce remblai dans le lit majeur du Clain ainsi que l'interception des eaux naturelles par le nouveau lotissement (bassin d'orage). C'est le syndicat du Clain Sud et le Conseil Supérieur de la Pêche qui ont proposé à la municipalité d'alors la création d'une frayère à brochets qui a été décidée par arrêté préfectoral en avril 2007. Ces travaux ont donc eu lieu début décembre 2009 ; ils ont consisté à construire une digue et élargir le fossé existant en bordure de l'aire de loisirs, à son extrémité Nord.

Le temps et la nature vont se charger de refaire le décor, l'herbe repoussera et espérons que les fritillaires pintades (les « prots ») puissent y reflleurir au printemps prochain.

TERRAIN DE TENNIS

Le Conseil municipal envisage une réfection du terrain de tennis situé place Odile Bibaud, dans le bourg, près de la mairie. Auparavant, les Conseillers souhaitent vous consulter. Si vous voulez vous exprimer sur ce sujet, merci de nous faire parvenir le bon ci-dessous, de façon anonyme ou non, et nous faire part de vos observations éventuelles. Vous pouvez aussi répondre par téléphone (05.49.42.42.77) ou par mail (anche @cg86.fr).

ENQUETE SUR LE TERRAIN DE TENNIS

Je m'exprime : POUR – CONTRE la réfection du terrain de tennis.

NOM et prénom (facultatif) :

OBSERVATIONS :

INAUGURATION DE LA PLACE ODILE BIBAUD

Le 22 août a eu lieu à Anché l'inauguration de la « Place Odile Bibaud » en la présence de son épouse, Madame Marie BIBAUD, et de ses nombreux amis et connaissances.

Nous nous sommes souvenus de M. Odile BIBAUD (1925 – 2006), enfant d'Anché, paysan patoisant, érudit, conteur, spécialiste de géologie, de musique régionale traditionnelle, auteur et voyageur.

« Odile était une de ces personnalités pleines d'érudition qu'on rencontre dans les villages. Il était des plus connus et appréciés du canton de Couhé, de la région entre le Sud Vienne et les Deux-Sèvres toutes proches, et de sa commune d'Anché. Grand défenseur et conteur en « parlanje » il animait régulièrement des rencontres de musique traditionnelle, parlait à la radio, et signait des articles dans le *Bulletin municipal* d'Anché. Grand voyageur en France et à l'étranger, il a visité le Mexique, la Norvège, l'Italie, l'Espagne, la Russie et l'Irlande ainsi que maintes régions de France. Il avait compris qu'il n'y a pas de langues basses ni de langues hautes, qu'il n'y a que des langues et qu'elles **communiquent** entre elles ; car on va du particulier à l'universel et il n'y a pas de cultures basses et de cultures hautes, il y a seulement des cultures humaines qui peuvent apprendre à se connaître et à se comprendre mutuellement.

En outre Odile était féru de géologie et d'histoire locale. La très imposante collection d'échantillons géologiques, venus de France et d'ailleurs, qu'il a constituée durant plus de 70 ans de voyages et de déplacements en France et en Europe, et sur laquelle il travaillait d'une manière particulière depuis 1962, est conservée à la ferme qu'il habitait avec son épouse Marie ici présente, dans le village de Moisseau (commune d'Anché). Constituée de plus de 20 m linéaires de vitrines et agrémentée de pièces importantes comme des ammonites, cette collection unique en son genre présente de très nombreux échantillons géologiques : de la tourbe, du charbon, du fer, des pierres calcaires, des pierres sédimentaires, des schistes, du granite, de la lave basaltique. La collection est privée mais constitue néanmoins un élément important du patrimoine scientifique de la commune d'Anché.

Odile, de stature imposante, frappait par son intelligence, son affabilité, sa gentillesse, sa curiosité et son esprit dynamique. La « **Place Odile Bibaud** » à Anché rappellera aux générations futures l'érudition, les connaissances et le grand humanisme d'un enfant célèbre de la commune d'Anché. »

Texte prononcé le 22 août et paru dans la Nouvelle République et Centre Presse.





Lotissement du Bourg Anché



8 mn de Vivonne
20 mn de Poitiers Sud
Gare SNCF

À partir de 19€/m²
Pass foncier

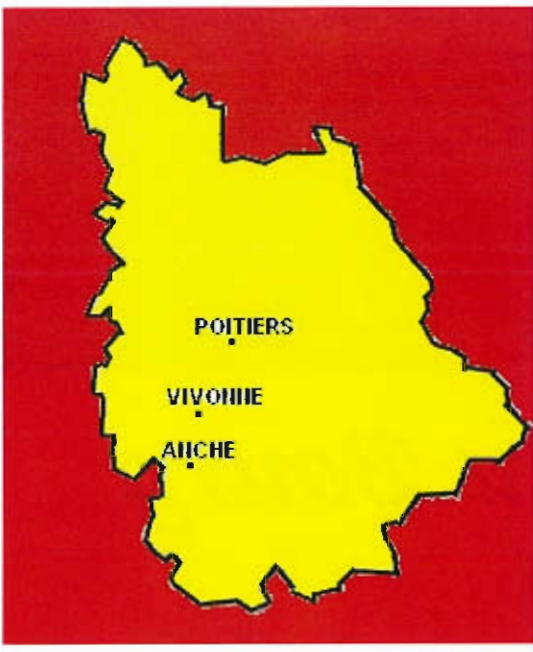
Contacts :

Mairie d'Anché
86700 Anché
Tél 05 49 42 42 77
Fax 05 49 42 73 06
anche@cg86.fr

*Dans la vallée
du Clain*

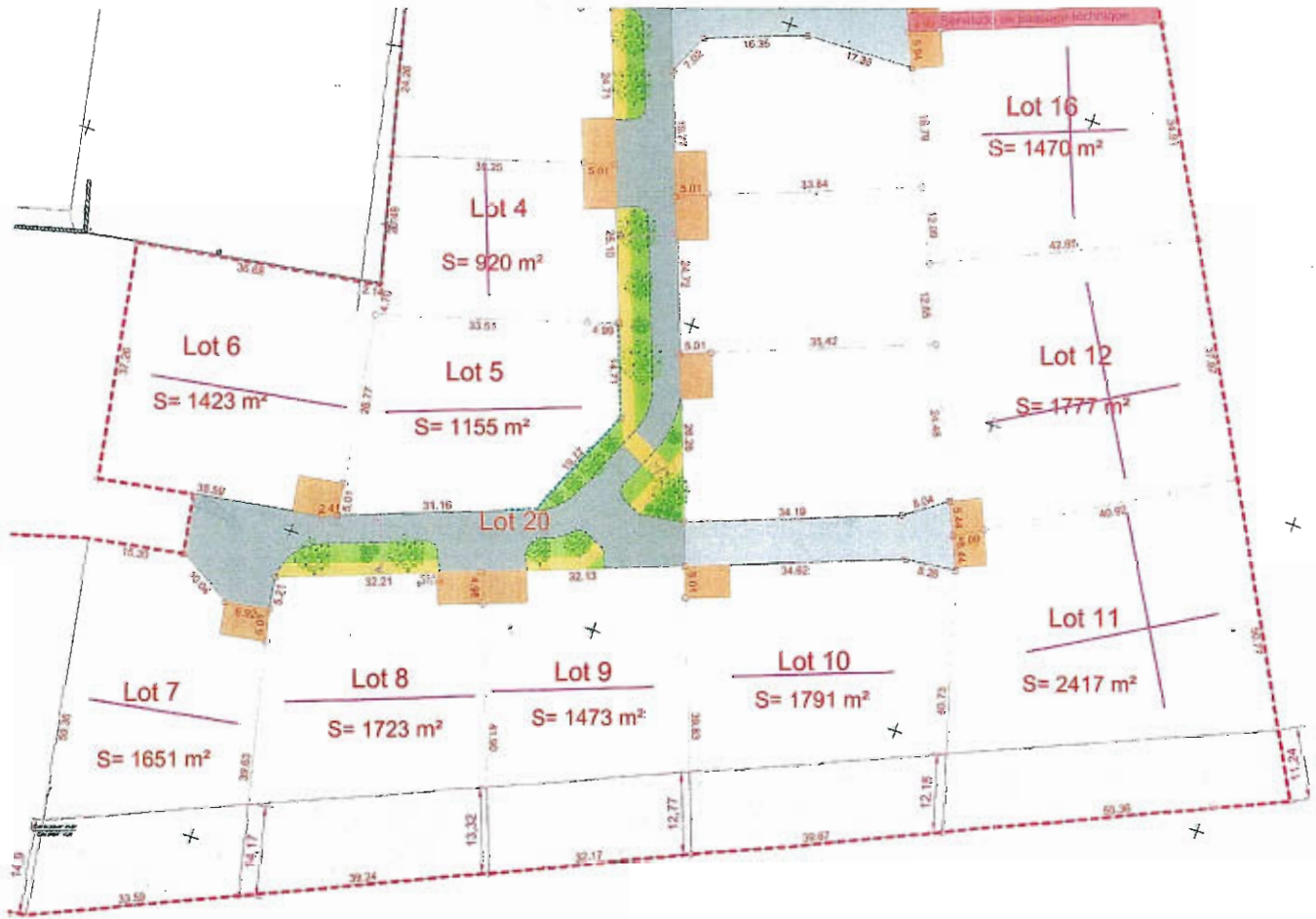
*Vue sur la
rivière*





A proximité des commerces, des services

Proche d'une aire de loisirs, d'un terrain de tennis, d'un centre équestre, de chemins de randonnée



INFORMATIONS

HORAIRES D'OUVERTURE de la MAIRIE :

	<u>Matin</u>	<u>après-midi</u>
<u>MARDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>JEUDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>VENDREDI</u>		13h 30 à 17h 30
<u>SAMEDI</u>	10 h à 12 h	

CONGES D'HIVER du 21 décembre au 4 janvier

(En cas d'urgence, numéro de téléphone du Maire : **06.83.80.84.09**
et des adjoints : **06.69.55.96.23** (C. Rolland) et **05.49.42.77.70** (C. Mallet)

* * * * *

BIBLIOTHEQUE

En attendant qu'un local spécifique puisse être aménagé, le dépôt de livres (romans, documentaires, BD, livres jeunesse, etc.) est à votre disposition au secrétariat de la mairie (voyez les heures d'ouverture ci-dessus). Le prêt est gratuit. N'hésitez pas à venir emprunter, car de votre fréquentation dépend la pérennité du dépôt et l'avenir du projet de salon de lecture à Anché.

* * * * *

ASSISTANTE SOCIALE

Depuis le 1^{er} juillet des changements sont intervenus dans l'organisation de l'assistance sociale dans notre secteur. Les permanences sont remplacées par des rendez-vous qu'il convient de prendre au secrétariat de la Maison Départementale de la Solidarité de Civray au **05.49.87.01.35**

* * * * *

LOCATION de la **SALLE** des FETES TARIFS

HABITANTS de la Commune

Hors Commune

CHAUFFAGE :	Avec	Sans	Avec	Sans
<u>12 heures</u>	50 €	40 €	65 €	50 €
<u>24 heures</u>	100 €	70 €	120 €	80 €
<u>48 heures</u>	150 €	110 €	170 €	150 €
ASSOCIATIONS	1 €		50 €	
CAUTION :	100 €			

* * * * *

NUMEROS UTILES :

• GENDARMERIE

L'accueil au public à la Brigade de gendarmerie de Couhé est le suivant :

- Lundi de 8 h à 12 h
- Mercredi de 14 h à 18 h
- Vendredi de 8 h à 12 h
- Samedi de 14 h à 18 h

Il est conseillé de téléphoner à la Brigade avant de se présenter à l'accueil.

En cas de nécessité, téléphoner au **05.49.59.20.16** ou composer le **17**.

• METEO

Les prévisions dans la Vienne au : **0 892 68 02 86**

Autres régions : **32 50**

Les **indices de feu** météo (IFM) varient de 0 à 20. Ils sont disponibles sur le serveur vocal de la préfecture au **05.49.55.69.90** ou sur le site Internet de la préfecture :

www.vienne.pref.gouv.fr

- **VIENNE INFOS SOCIALES**

Pour les questions dans tous les domaines de la vie quotidienne concernant les personnes âgées, les prestations sociales, la santé, l'enfance, le logement, les droits à l'emploi, etc. :
0 810 86 2000

- **« ALLO SERVICE PUBLIC »**

Pour toutes vos questions administratives appelez le 3939

- **POINT RELAIS ANPE**

Le Point Relais de l'ANPE de Civray est installé au 13, rue Norbert portejoie à Civray.
Il ouvre ses portes au public aux horaires suivants :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 15 ; 13 h à 17 h
 - jeudi : 13 h à 17 h
- tél. 08.11.55.01.86 (demandeurs d'emploi)
mail : pr.civray@anpe.fr

- **DECHETTERIE**

La déchetterie de Couhé est ouverte les lundi mardi mercredi de 14 h 30 à 18 h et les vendredi et samedi de 9 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 18 h (horaire jusqu'à fin octobre).

Effectuez un tri entre chaque type de déchets, si possible avant de charger votre véhicule.

Attention : pour votre 1^{ère} visite munissez vous d'un justificatif de domicile.

- **OFFICE DE TOURISME DE COUHE**

- ouverture au public : du mardi au vendredi : 10h-17h

L'animatrice touristique est Mme Aline Caillard.

Le Président est M. Jacques Chenuet.

N'hésitez pas à visiter le site www.tourisme-couhe.com

S N C F

La gare d'Anché-Voulon est desservie plusieurs fois par jour par plusieurs trains TER vers Poitiers et vers Angoulême qui permettent de se rendre régulièrement dans ces deux villes et au-delà.

On peut profiter du stationnement gratuit en gare d'Anché.

Le billet s'achète auprès du contrôleur dans le train à l'aller, celui du retour s'achète au guichet en gare de Poitiers ou au distributeur automatique de billets TER situé dans le hall de la gare.

On peut vérifier l'horaire avant de partir en téléphonant auparavant au 0810 810 888 ou en consultant le site www.sncf.com ou www.ter-sncf.com



Service horaire du du 13 décembre 2009 au 11 décembre 2010

Lundi à Vendredi (non férié)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Correspondances											
Poitiers (SNCF) (Départ)											
Ligugé											
Heuil (Centre)											
Vivonne											
Anché-Voulon											
Epanvilliers											
St-Saviol											
Ruffec											
Luxé											
Angoulême (SNCF) (Arrivée)											
Correspondances											
Jours de circulation											
Lundi											
Mardi											
Mercredi											
Jeudi											
Vendredi											

Samedi, Dimanche et Fêtes

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Correspondances											
Poitiers (SNCF) (Départ)											
Ligugé											
Heuil (Centre)											
Vivonne											
Anché-Voulon											
Epanvilliers											
St-Saviol											
Ruffec											
Luxé											
Angoulême (SNCF) (Arrivée)											
Correspondances											
Jours de circulation											
Samedi											
Dimanche											
Fêtes											

* Circule toute l'année.
 444 Circule du 03 Juillet au 29 Août.
 Hrrrrrrr Ne circule pas du 03 Juillet au 29 Août.

Transport Express Régional

Corail Train Corail

A ATTENTION: des travaux auront lieu sur cet axe en Mai, Juin Septembre et Novembre 2010, pour plus de précisions, renseignez vous en gare ou sur le site g-sncf.fr

TSV Transport gratuit des vélos dans tous les trains TER du Poitou-Charentes, dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

♿ Les gares du Poitou-Charentes accessibles aux personnes à mobilité réduite sont: Poitiers, Châtelleraul, Niort, La Rochelle, Rochelort, Angoulême, Cognac, Saintes, Royan, Thouars.

📄 Les horaires et renseignements figurant dans le présent document sont donnés sous réserve de modifications ayant été apportées depuis son édition, Document non contractuel.

1 Circule à 06h11 du 15 au 19 Fév et à 06h44 du 04 au 15 Janv et du 09 au 13 Août.

2 Circule les 24, 31 déc, 12 mai et 10 nov. Ne circule pas les 14 mai et 12 nov.

3 Ne circule pas du 19 déc au 3 jan, du 6 au 21 fév, du 3 au 18 avr, du 3 juil au 1er sep et du 28 oct au 7 nov.

4 Ne circule pas les 24, 31 déc, 12 mai et 10 nov.

5 Circule le 14 mai; Ne circule pas les 24, 31 déc, 12 mai et 10 nov.

Service horaire du du 13 décembre 2009 au 11 décembre 2010

Lundi à Vendredi (non férié)

Correspondances	Angoulême (SNCF) (Départ)	Angoulême (SNCF) (Arrivée)	Corail	Jours de circulation *				
Limoges	05.59	07.37	12.13	16.28	17.21	18.23	18.23	18.41
Luxé	06.14	1	12.28	16.44	17.36	18.38	18.38	18.56
Ruffec	06.33	08.00	12.45	16.55	17.47	18.48	18.48	19.06
St-Soviole	06.41	08.09	12.55	17.04	18.56	18.56	19.14	1
Epoouvillers	06.47	1	1	1	1	1	1	1
Anché-Voulon	06.56	08.21	13.07	1	19.08	19.08	19.26	1
Vivonne	07.02	08.28	13.13	17.20	19.14	19.14	19.32	1
leuil (Centre)	07.08	1	13.19	1	1	1	1	1
Ligugé	07.12	1	13.23	1	1	1	1	1
Poitiers (SNCF) (Arrivée)	07.18	08.39	13.29	17.32	19.25	19.25	19.43	19.43
Jours de circulation *	Lundi	*	*	*	*	*	*	*
	Mardi	*	*	*	*	*	*	*
	Mercredi	*	*	*	*	*	*	*
	Jeudi	*	*	*	*	*	*	*
	Vendredi	*	*	*	*	*	*	*

Samedi, Dimanche et Fêtes

Correspondances	Limoges	Corail	Jours de circulation *
Angoulême (SNCF) (Départ)	07.37	10.40	12.13
Luxé	1	12.28	16.11
Ruffec	08.00	11.03	12.45
St-Soviole	08.09	11.12	12.55
Epoouvillers	1	1	1
Anché-Voulon	08.21	11.25	13.07
Vivonne	08.28	11.32	13.13
leuil (Centre)	1	1	13.19
Ligugé	1	1	13.23
Poitiers (SNCF) (Arrivée)	08.39	11.43	13.29
Jours de circulation *	Samedi	*	*
	Dimanche	*	*
	Fêtes	*	*

* Cercle toute l'année.
 ** Cercle du 03 Juillet au 29 Août.
 *** Cercle pas du 03 Juillet au 29 Août.

Transport Express Régional

Corail Train Corail

ATTENTION: des travaux auront lieu sur cet axe en Mai, Juin Septembre et Novembre 2010, pour plus de précisions, renseignez vous en gare ou sur le site www.sncf.fr

Transport gratuit des vélos dans tous les trains TER du Poitou-Charentes, dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

Les gares du Poitou-Charentes accessibles aux personnes à mobilité réduite sont: Poitiers, Châtelleraul, Niort, La Rochelle, Rochefort, Angoulême, Cognac, Sarmaux, Royan, Thouars.

Les horaires et renseignements figurant dans le présent document sont donnés sous réserve de modifications ayant été apportées depuis son édition, Document non contractuel.

- 1 Cercle les 24, 31 déc, 12 mai et 10 nov : Ne circule pas les 14 mai et 12 nov.
- 2 Ne circule pas du 19 déc au 3 jan, du 6 au 21 fév, du 3 au 18 avr, du 3 juil au 1er sep et du 28 oct au 7 nov.
- 3 Cercle le 14 mai : Ne circule pas les 24, 31 déc, 12 mai et 10 nov.
- 4 Ne circule pas les 10 et 11 mai.
- 5 Cercle les 14 mai et 12 nov : Ne circule pas les 24, 31 déc, 12 mai et 10 nov.
- 6 Cercle les 25 déc, 1er jan, 14 juil et 15 août.
- 7 Ne circule pas le 15 août.
- 8 Cercle le 15 août.



DIVERS

ELECTIONS REGIONALES

Les élections régionales auront lieu le dimanche 14 mars et, en cas de second tour, le dimanche 21 mars 2010.

JEUX DE LA PLACE ODILE BIBAUD

Dans le bourg, place Odile Bibaud, un toutou monté sur ressorts attend les petits sous les tilleuls tandis qu'une table de ping pong est à la disposition des plus grands.

Achetez vos raquettes (on en trouve à 2 € pièce dans les magasins de sports) et des balles.

PASSAGE DES COMMERCANTS

En 1929, il y a donc 70 ans, nos anciens pouvaient trouver à Anché : 2 concasseurs de pommes, 1 maçon, 1 grainetier, 3 aubergistes, 1 quincaillier, 1 entrepreneur de battages, 1 maréchal ferrant, 1 cordonnier, 3 épiciers.

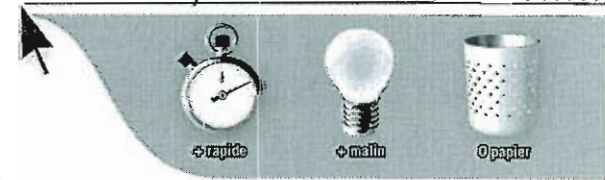
Aujourd'hui vous trouverez, dans le bourg, des commerçants dont les horaires de passage (approximatifs) sont les suivants :

- boulangier :
mardi à 11 h 45
mercredi à 9 h 45
jeudi à 11 h 45
vendredi à 11 h 30
samedi à 15 h
- poissonnier épicier :
mardi à 11 h
- boucher charcutier
vendredi à 12 h

SUIVEZ VOS REMBOURSEMENTS DE L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE EN CREAT VOTRE COMPTE AMELI

Aujourd'hui l'Assurance Maladie vous permet de suivre directement sur internet, en temps réel, le détail de vos remboursements et de consulter le paiement de vos indemnités journalières. Grâce au compte ameli, vous pouvez aussi obtenir des attestations ou contacter votre caisse en ligne. Accessible à tous, ce service est pratique, rapide, malin et facilite vos relations avec l'Assurance Maladie. Pour créer votre compte ameli, rendez-vous sur www.ameli.fr et laissez-vous guider.

Mon compte ameli sur [ameli.fr](http://www.ameli.fr)



Quelques clics, c'est tout de même plus pratique

Pour créer votre compte ameli, rendez-vous sur www.ameli.fr et laissez-vous guider.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ERIC WOERTH

MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

*Communiqué de presse**Communiqué de presse*<http://www.budget.gouv.fr><http://www.impots.gouv.fr>

Paris, le 22 octobre 2009

N°254

La Direction générale des finances publiques informe les contribuables de l'existence de courriers électroniques frauduleux

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) a informé les usagers dans son communiqué du 6 octobre dernier, de la circulation de courriers électroniques frauduleux adressés par un expéditeur utilisant la signature de l'administration fiscale et l'en-tête du ministère du Budget.

Ces courriers, accompagnés d'un formulaire, invitent les contribuables à communiquer des informations personnelles, notamment un numéro de carte bancaire, en vue d'obtenir un remboursement d'impôt.

La DGFIP, informée que des envois de courriels frauduleux continuent à être réalisés, tient à rappeler qu'elle ne fait jamais des envois sous cette forme aux contribuables pour leur demander des informations. Par ailleurs, le numéro de carte bancaire n'est jamais exigé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt.

Elle engage fortement les usagers à ne pas répondre à ces messages. Elle recommande également de ne pas les ouvrir pour éviter une diffusion automatique à un nombre plus important de destinataires et à les supprimer systématiquement.

La DGFIP précise enfin qu'elle a déposé plainte à la demande d'Eric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, et qu'une enquête judiciaire est en cours.

Contacts presse :

Cabinet de M. Eric Woerth : Eva Quickert-Menzel - 01 53 18 42 96

Direction générale des finances publiques : Denise Bintz - 01 53 18 85 10



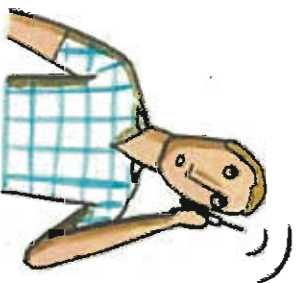
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 Arrêtez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- 3 Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu
- 5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de votre département
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- logement.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

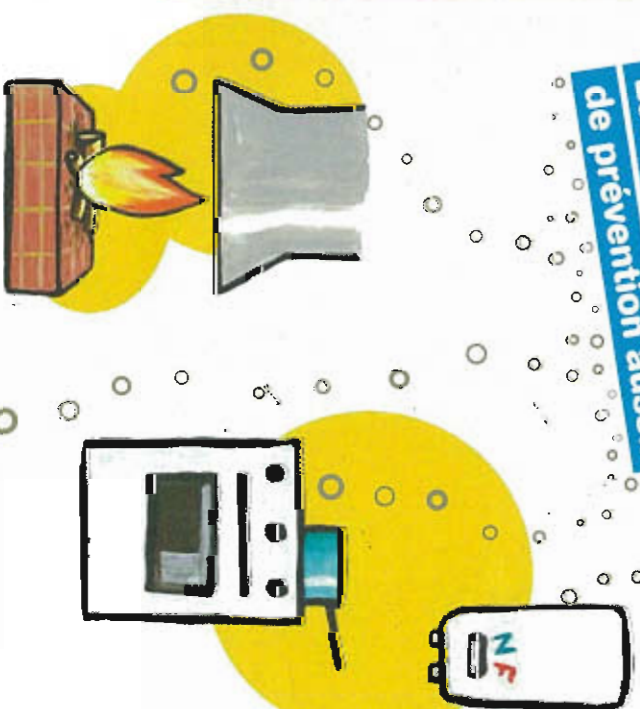
	Ministère de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Énergie Région Île-de-France
	Ministère de l'Intérieur, DE L'OUTRE-MER ET DES TERRITOIRES
	Ministère de l'Économie, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
	Ministère de la Santé ET DES SPORTS



Ref. 260-09340-DE - Illustrations: Nancy Krawczyk

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone...
concernent tout le monde...
Les bons gestes de prévention aussi.



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le **monoxyde de carbone** est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le **monoxyde de carbone** est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

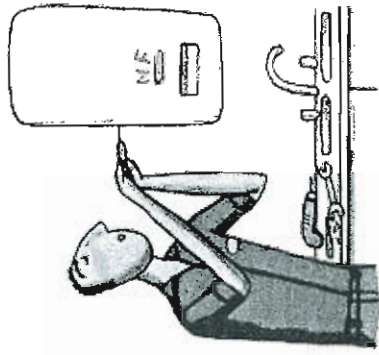
Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



L'association cantonale Pic et Plume

Relais Assistants Maternels et Lieu d'Accueil Enfants Parents

2 rue Edouard Normand 86700 Couhé (à côté de l'école primaire publique J. Laffont).

05/49/41/40/54

picetplume@free.fr

Vous propose :

- **des ateliers : *sur place*** : - le jeudi matin (9H30-11H30) pour les parents et leurs enfants
- le vendredi matin (9H-11H30) pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent
en itinérant : - 1 mardi par mois sur les communes du canton (calendrier à retirer au RAM-LAEP)
mais aussi régulièrement des ateliers lecture à la bibliothèque de Couhé, motricité à l'école maternelle R. Bonnet....
- **des groupes de parole** : - entre assistants maternels
- entre parents
- **des moments de convivialité** : sorties, ateliers avec le centre de loisirs, fêtes...
(dates à consulter au relais)
- **l'accueil d'une Educatrice de Jeunes Enfants** soit sur rendez-vous, soit par téléphone (permanence téléphonique le jeudi de 13H à 17H30, répondeur les autres jours)

C'est un lieu :

- **pour les assistants maternels :**
 - un espace de dialogue et de réflexion qui contribue à la professionnalisation
 - un lieu d'information sur la réglementation, les droits, les devoirs
 - un soutien ou des conseils dans les relations à l'enfant et aux parents
 - un lieu d'échanges entre assistants maternels, sous forme de groupes de paroles ou de réunions à thèmes
- **pour les parents :**
 - un lieu d'information sur les démarches administratives, le contrat de travail, les aides...
 - une aide à la recherche d'un assistant maternel
 - un lieu d'échanges avec d'autres parents et une professionnelle
 - des animations autour de thèmes
 - une personne médiatrice en cas de difficultés ou de conflits avec l'enfant ou l'assistant maternel
- **pour les enfants :**
 - une découverte de la vie en collectivité
 - de nouvelles expériences, de nouvelles activités
 - appréhender la séparation
 - apprendre à respecter les autres

ETAT-CIVIL

2nd semestre 2009

NAISSANCES

- le 14 septembre : Henry Emile, domicilié à la Planche

MARIAGE

- le 29 août : Thibault TARDY, domicilié le Château, et Caroline de LAMBERT de BOISJAN



Photo Sébastien BONNEAU



27. Présentation de l'étendard

Le mercredi quatre fut employé à préparer l'arbre de Noël qui eut lieu l'après-midi même dans la grande salle de cinéma du quartier.

L'orchestre du régiment débuta la séance en jouant un succès de l'année précédente, *"La Seine"*. Puis ce fut de nombreux chants que chacune des deux batteries, formant le régiment, avait préparé. Ainsi, les spectateurs entendirent *"Maitre Pierre"*, la chanson la plus populaire de l'année 1949, disait-on, *"Où vas-tu basile"*, aussi. Parfois, un soldat racontait une histoire à la façon de BOURVIL ou d'autres comiques. Un chant militaire, *"Les Hussards de la Garde"* fut interprété par les élèves gradés. Je n'oublierai pas non plus; *"l'Hymne à la Joie"* qu'avait tenu à nous apprendre l'aspirant RICHARD de notre batterie.

En attendant l'arrivée du Père Noël représenté par un soldat portant une grande barbe blanche et revêtu d'une cape rouge, portant une hotte garnie de cadeaux, le peloton des élèves gradés interpréta cette chanson de Tino ROSSI ayant déjà plus de deux ans d'âge, *"Petit Papa Noël"*, à la grande joie des enfants attendant leur cadeau. Enfin, pour terminer la fête, le peloton des élèves gradés chanta à deux voix : *"La Saint-Hubert"*.

Le lendemain eut lieu la *"présentation à l'étendard"*. Cette cérémonie concernant les jeunes soldats a lieu lorsque ceux-ci, ayant acquit suffisamment de formation militaire, sont capables de répondre à ce que l'on attend d'eux. Outre la cérémonie, comme un jour de fête, nous eûmes droit à un bon repas et un quartier libre le soir. Ainsi passa cette première semaine de 1950, *"année de notre libération"*, comme l'avait dit notre capitaine, lors de la présentation de ses vœux.

*
* *

Quelques jours plus tard, survint une vague de froid qui, bien que modérée, modifia certains emplois du temps. Ainsi, le sport fut remplacé par l'instruction intérieure. Ce milieu

de mois de janvier vit la nomination de certains élèves gradés au grade de Brigadier-chef et Brigadier.

*
* *

Quelques semaines plus tard, la vie sociale fut très perturbée en France. Or pour parer à toute éventualité, des postes de garde supplémentaires furent établis, les permissions furent suspendues le quartier étant consigné. Un jour, notre batterie vit tous ses canonniers requis pour aller charger un bateau, les dockers étant en grève. Quelques non grévistes nous guidaient dans notre travail, manoeuvraient la grue chargeant le bateau.

*
* *

Un jour, certains d'entre nous apprirent ce qu'ils allaient devoir faire par la suite. Ainsi je sus que j'étais affecté, avec un autre camarade, au bureau de la batterie. Nous y allâmes aussitôt, et, encadrés par les deux anciens, prochainement libérables, nous fîmes connaissance avec la machine à écrire, le téléphone, les différents cahiers à mettre à jour, de même les livrets militaires, avec recommandation de n'y faire aucune erreur ni rature. Si cela se produisait, il fallait y apporter le cachet "*Rectificatif*" qui était au bureau des effectifs.

Ainsi, nous étions au courant de tout lorsqu'il a fallu partir pour deux semaines, pour les écoles à feu de Biscarosse. C'était le lendemain des Rameaux. Partis dès le matin, assis sur des DB 10, gros tracteurs à chenille tirant chacun un canon de 88, nous arrivâmes en fin de matinée au camp de Naouas, après être passés près du lac de Biscarosse et suivit une piste cimentée. Ce camp nous paraissait bien calme avec ses chalets au milieu des pins. Ici, je retrouvais le travail de bureau où je fus seul durant ce séjour.

Les canons furent alignés au bord de la mer. Le but de l'artillerie anti-aérienne dont faisait partie notre régiment était, lors des tirs, de descendre une "*saucisse*" qu'un avion larguait loin derrière lui au dessus de la mer. Le jour de Pâques, il y eut une messe dans un baraquement servant occasionnellement de salle de cinéma. Le lendemain fut aussi jour de repos. Puis ce fut les tirs, dont un de nuit, un vrai feu d'artifice, mais la "*saucisse*" ne fut jamais atteinte.

*
* *

En arrivant au quartier Nansouty, je remarquais que les feuilles avaient poussé sur les platanes de la cour d'honneur. Nous étions à la mi-avril. Nous vîmes ainsi partir les anciens de la 49-1, libérables ainsi que les deux hommes que nous allions remplacer au bureau.

*
* *

Les anciens partis, dès le mardi suivant arriva les bleus de la classe 49-3 et 50-1. Il a donc fallu inscrire, incorporer tous ces hommes comme cela avait été pour nous six mois plus tôt. Récemment de nouvelles nominations de gradés venaient d'être effectuées parmi les canonniers ayant suivi le peloton. De même, ceux qui avaient été nommés au mois de janvier passèrent au grade supérieur.

*
* *

Notre régiment s'enrichit à cette époque-là d'un deuxième groupe provenant du 57ème BI, dissous et stationné à Souges, à une trentaine de kilomètres de Bordeaux. Ainsi, de trois batteries, le 403ème RAA passait à neuf, trois d'instruction et une de commandement pour chaque groupe, plus une régimentaire, la BCR.

De même, de nouveaux canons vinrent remplacer les vieux 88. C'étaient des 90 américains, plus précis, déplacés par des véhicules tracteurs plus rapides aussi. De même, les antiques fusils Mauser laissèrent la place à de nouveaux fusils en meilleur état, les MAS 36.

*
* *

Des semaines passèrent, marquées par le travail de bureau, les gardes plus fréquentes, en attendant que les bleus soient aptes pour les assurer, et des permissions de quarante-huit heures. Dans le service, je dois ajouter le piquet d'incendie, mobilisant à tour de rôle, vingt-quatre hommes par jour qui, tout en assurant leur service normal, devaient se tenir prêts à toute éventualité même le dimanche.

Un vendredi après-midi, c'était à la fin du mois de juin, alors que je me préparai pour venir en permission, je vis les sous-officiers de la batterie engagés, astiquer leur fusil, blanchir leurs guêtres comme s'ils devaient assister à un défilé en ville. Mais pourquoi seulement les engagés ? J'en eu bientôt l'explication. Un condamné à mort devait être exécuté le lendemain matin à l'aube. C'était ainsi pour ceux qui étaient qualifiés de criminels de guerre.

En venant en permission, traversant la Charente, je constatais que les moissons étaient déjà très avancées dans ce département alors que chez nous, elles étaient à peine commencées. Ainsi, à mon retour à Bordeaux, je demandais une permission agricole afin de participer à ces travaux.

*
* *

Ce fut avec un galon de première classe, suite à une nomination en date du premier juillet que, huit jours plus tard, je vins en permission de vingt jours, ayant pris cinq jours de détente en plus, me réservant les cinq autres qui me restaient pour le mois de septembre.

Pendant ce temps, les camarades restés à la caserne fêtaient le "*Père Cent*" désignant les cent jours séparant de la libération. Cette permission passa très vite, et lorsque le moment de repartir pour Bordeaux arriva, les batailles étaient déjà commencés dans le village voisin.

*
* *

Il ne me restait plus que deux mois et demi de service à effectuer, à moins que... En effet, à cette époque-là, si on se battait toujours en Indochine, seuls des officiers, sous-officiers et soldats engagés devaient y aller lorsque leur tour viendrait. Mais une guerre venait d'éclater en Corée. C'était loin de chez nous, mais déjà le bruit courait que la durée du service militaire serait portée à dix-huit mois. Cela bien sûr tempérerait la joie que l'on pouvait avoir en voyant le mois d'octobre approcher. Cependant, il n'y avait rien d'officiel.

*
* *

Comme prévu, Je pris ce qui me restait de permission de détente début septembre. Or pendant mon court séjour, le dimanche trois septembre, un nouveau curé était installé à Anché. L'abbé Marcel LIEVRE remplaçait l'abbé FERRIER nommé à Niort. De même, monsieur L'HELGOUACH, l'instituteur quittera Anché à la prochaine rentrée, muté dans le nord du département.

*
* *

Lorsque je revins à Bordeaux, notre régiment allait partir pour les écoles à feu de Biscarosse, où les appelés allaient utiliser les nouveaux canons. Dans les véhicules tracteurs, nous nous déplaçons à vitesse presque normale sur la route, laissant un espace suffisant entre deux véhicules. A un certain carrefour sur notre droite, un convoi pareil au notre attendait que passe le nôtre ; c'était le deuxième groupe du 403 qui, avec ses trois batteries d'instruction, venant du camp de Souges, allait nous suivre aux écoles à feu. Pour la deuxième fois, je me trouvais au camp de Naouas afin d'assumer le travail de bureau.

*
* *

Depuis quelques jours, malgré tous les bruits, il semblait que notre contingent serait libéré normalement le quinze octobre. D'ailleurs, les soldats de notre contingent servant en Algérie, qui n'étaient jamais venus en permission, pensaient embarquer pour la France dans quelques jours.



28. Quelques camarades. Michel est le second à partir de la droite.

Mais le samedi suivant, neuf septembre au matin, je vis des officiers de notre batterie discuter entre eux devant notre chalet. C'était bien sûr du maintient de notre contingent qu'ils parlaient presque à mi-voix. A les voir ainsi, je compris qu'il y avait quelque chose de nouveau d'arrivé. Je n'attendis pas longtemps avant de le savoir. Le brigadier JEUX, un homme de ma classe, vint me trouver et me dit : *"Tu ne sais pas la nouvelle ? Nous ferons quinze mois et les bleus dix-huit !"*

*
* *

Ces dix jours d'école à feu se passèrent dans une sorte d'atmosphère de fête, en dehors des heures de travail. Un jeune sous-officier engagé, le MDL TOURNOUX, passionné de radio et de musique, possédant un pick-up et une certaine quantité de disques, il

lui fut demandé d'emporter son matériel. Ainsi, à certaines heures, nous entendions des chansons de l'époque, souvent "*Etoile des Neiges*", le succès de l'année ainsi que de l'accordéon. Des haut-parleurs étaient suspendus ça et là sur des pins.

Quant aux tirs anti-aériens, il était frappant de voir avec quelle précision ces nouveaux canons atteignaient leur objectif. A chaque fois, la saucisse larguée derrière son avion était touchée ce qui, au mois d'avril, ne s'était jamais produit.

*
* *

Le samedi seize septembre, nous retrouvions le quartier Nansouty, jusqu'au jour où nous allions partir pour le camp de Crespy à Talence.

Entre-temps, deux jeunes vinrent au bureau pour nous remplacer. Il a donc fallu les former à ce travail, leur apprendre ce que nous apprenions six mois plus tôt.

*
* *

La classe 50-2 allait bientôt être incorporée. Aussi, le lundi seize octobre qui aurait pû être le jour de notre libération, nous les anciens, nous prîmes place avec nos valises et sacs dans des camions pour rejoindre le camp de Crespy. Une partie en était déjà occupée par des Américains. Il y avait aussi la musique régionale ; une quantité de soldats des différents régiments de la quatrième région la composait. Mais tous portaient l'écusson du 403.

Nous laissions ainsi les trompettes de la fanfare du 403ème de Nansouty pour les clairons de la musique régionale. A peine arrivé ici, je fus appelé par le capitaine DECAP qui allait commander cette batterie de manoeuvres que nous allions former. Il fallait un employé de bureau et je pris aussitôt ma nouvelle fonction. Notre capitaine avait un adjoint, le lieutenant AUBERT.

Quelques jours plus tard, les cultivateurs eurent droit à une permission exceptionnelle de huit jours afin d'aider aux travaux des champs. Pendant cette permission, je fus surpris de voir les plaques minéralogiques des voitures changées. Les lettres ZH pour la vienne étaient remplacées par le numéro 86. De même pour les deux-Sèvres, 79 remplaçant XL. La permission terminée, la vie militaire reprit ses droits tandis que chacun de nous comptait encore les jours nous séparant de la quille.

*
* *

Lors de la revue du onze novembre, notre lieutenant-colonel était certainement fier de voir défiler les sept batteries du 403, parmi les autres régiments de la garnison et devant le général HUMBERT, le nouveau commandant de la quatrième région militaire.

*
* *

Le mardi quatorze novembre, notre batterie fut endeuillée par le décès d'un canonnier, victime d'un accident. Cette nuit-là, le vent avait soufflé en tempête. Or, ce soldat étant de garde, alors qu'il allait prendre sa fonction à quatre heures du matin, son fusil s'accrocha à un fil électrique détaché de son support et qui se trouvait sur son passage.

Ses camarades, ayant entendu un cri, allèrent dans sa direction et le trouvèrent gisant. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués par l'adjudant-chef ROUS, sous-officier de permanence cette nuit-là, le malheureux devait décéder à son arrivée à l'hôpital Robert Piquet.



29. Défilé du onze novembre à Bordeaux.

Deux jours plus tard, un service funèbre fut célébré à la chapelle de l'hôpital. Tous les canonniers de la batterie y assistaient, lui faisant une haie d'honneur. A la sortie, par un discours émouvant, le lieutenant-colonel CAVAILLE lui rendit hommage. Puis son corps partit pour sa Creuse natale d'où il était originaire, accompagné de camarades soldats de sa région.

*

* *

La vie continua malgré tout à la batterie. Mais nous pensâmes longtemps à ce camarade, mort avant d'avoir connu les joies de la libération qui chaque jour approchait. En effet, des bruits de libération anticipée de notre contingent circulaient, et, le jeudi quatorze décembre, alors qu'un bon nombre de canonniers étaient en manoeuvre en Charente, nous apprîmes que nous allions être libérés le vingt-trois décembre. Une permission de quarante-huit heures permit à chacun d'aller chercher ses effets civils.

*

* *

Le vendredi vingt-deux, notre chef de corps vint à Crespy pour faire ses adieux. Après une ultime revue des hommes de cette batterie et un défilé au son de la marche de la 2ème DB, nous nous retrouvâmes dans le réfectoire pour un verre de l'amitié. Ici le colonel nous présenta ses vœux à nous et à nos familles et donna rendez-vous aux libérables prenant la direction de Paris, le lendemain soir, à la gare de Bordeaux.

*

* *

Après le repas de midi, chacun reprit sans retard ses effets civils. Instant émouvant tout de même, des gens qui, depuis quatorze mois, ne s'étaient connus que sous l'uniforme et

tous égaux, retrouvaient soudain leur identité. Des séminaristes reprirent leur soutane. D'autres, par une tenue assez distinguée semblaient afficher un certain rang dans la société. Cependant, pour la majorité, il y avait peu de différence.

Nous nous rendîmes ensuite au quartier Nansouty en camion afin de rendre notre paquetage, sous la surveillance d'un adjudant s'assurant qu'il n'y manquait rien. Beaucoup de libérables, se sentant libres, sortirent aussitôt en ville et ne vinrent au camp que tard dans la nuit, chantant et indifférents au couvre-feu. Le soir, à vingt-deux heures, j'entendis pour la trois cent soixante treizième fois la sonnerie de l'extinction des feux. Je pensai alors qu'à chaque fois je me disais : *"Encore un jour de plus !"*

Le lendemain, samedi vingt-trois décembre, comme chaque matin sonna le réveil, suivit un moment plus tard de la montée des couleurs assurée par une nouvelle garde. Ce matin-là, accompagné par un brigadier-chef, faisant fonction de chef-comptable au bureau de cette batterie, nous allions dire au revoir à tous les supérieurs que nous avions côtoyés à ce bureau.

Ayant beaucoup de temps devant moi avant le train du soir, j'en profitai pour aller voir de la famille à Caudéran, où je pris mon repas de midi. Le service de tramway dont était équipé Bordeaux permit que je puisse y aller.

*

* *

Nous devons tous repasser au quartier Nansouty afin de retirer notre titre de transport gratuit, signé du colonel ou de son adjoint. Ce fut un soldat de notre contingent qui avait contracté un engagement de six mois qui me le délivra bien aimablement ainsi que ma permission libérable de vingt-quatre jours.

J'étais à peine sorti de ce bureau, qu'un autre quillard, entrant triomphant lui dit : *"Tête de remplé !"*. Ce fut dans le parloir du régiment que nous attendîmes le signal du départ pour la gare avec notre valise. Ici, deux libérables, assez ivres, se tenant par le cou pour se soutenir, chantaient ce succès de l'année :

- *Pampéro je ne suis à personne*
 - *J'aime mieux ma pampa monotone*
 - *Sous le ciel rayonnant je fredonne*
 - *Le plus beau des refrains mexicains*

*

* *

Puis nous nous rendîmes à la gare sous la conduite de l'adjudant-chef GUILLE, un Poitevin allant en permission. Dans la cour de la gare, la fanfare du 403 était en place. Dès que nous entrâmes, elle se mit à jouer cet air connu de tous les artilleurs :

- *Artilleurs mes chers frères*
 - *Buvons un coup, buvons un verre*
 - *Et répétons ce gai refrain*
 - *Vive les artilleurs, les femmes et le bon vin*

Le colonel était là aussi. Il nous regarda passer et monter dans les wagons. Jetant un dernier regard, je le vis se diriger vers un guichet. Un jeune garçon, son fils sans doute, le suivait. Dès que l'express démarra, on pouvait entendre dans le train ce chant que scandaient de nombreuses voix : *"Adieu Bordeaux, adieu Bordeaux, adieu..."* Ainsi se terminait ce qu'on appelait en ce temps-là, le service militaire..

*
* *

N'ayant pas de correspondance pour arriver dès ce soir chez moi, il m'a fallu attendre jusqu'au lendemain matin à la gare d'Angoulême. Un camarade de la région de Nontron en Dordogne attendait aussi son train. Nous nous échangeâmes nos adresses et, m'accompagnant sur le quai jusqu'à mon train, il me dit : *"Portes toi bien !" "Bonne chance"*, lui répondis-je en lui serrant la main.



30. Michel MILLET soldat.

Cet omnibus arriva à Anché-Voulon à sept heures quinze. Sur la route qui menait à la maison, je croisais ma mère se rendant à la petite messe d'Anché ce dimanche matin. Arrivé chez moi, je déjeunais aussitôt avec un bon bol de café au lait, comme autrefois.

C'était donc la vie civile attendue depuis des mois et ce métier que j'aimais qui allaient reprendre pour moi. Mais dans ce calme de Noël et de notre campagne, je ne pouvais m'empêcher de repenser, avec un brin de nostalgie peut être, à tous ces mois écoulés, aux copains que je ne reverrai plus, au Noël de l'an passé, vécu là-bas à Bordeaux, ces chants et cet hymne à la joie que je reproduis à la fin de ce chapitre.

Hymne à la joie

- *Joie discrète, humble, fidèle*
- *Qui murmure dans les eaux*
- *Dans le froissement des ailes*
- *Et les hymnes des oiseaux*
- *Joie qui vibre dans les feuilles*
- *Dans les prés et les moissons*
- *Nos âmes blanches t'accueillent*
- *Par de naïves chansons*

- *Joie de l'être et de la vie*
- *Sanglante comme un beau soir*
- *Éclosions infinies*
- *Des rêves et des espoirs*
- *Dans notre coupe tendue*
- *Verses-nous le vin vermeil*
- *Où se clôt fervente et drue*
- *La puissance du soleil*

- *Joie limpide, joie austère*
- *Pâle fille du devoir*
- *dont l'immaculé mystère*
- *se revêt de voiles noirs*
- *Ah surgit ardente et pure*
- *De l'oeuvre de tous les jours*
- *Pour lui donner la parure*
- *lumineuse de l'amour.*

Fin de la première partie.



MAISONS FLEURIES

Concours communal Classement 2009

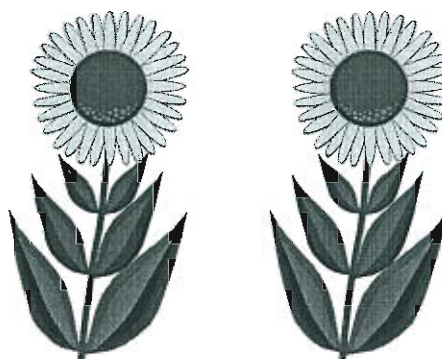


1 FLEUR

Mme et M. BEAU Dominique GUERIN Isabelle	Villenor
Mme BECKER ruelle du Cordonnier	Le Bourg
Mme et M. BEGUIER ruelle du Cordonnier	Le Bourg
Mme et M. BESNARD Robert	Le Courtioux
Mme BIBAUD Marie	Moisseau
Mme et M. BOUTIN Gilbert	Le Cèdre
Mme et M. COFFINIÈRES	Fonsalmois
M. DAUGER Marcel	Les Plantes
Mme et M. EPINOUX route de la Merlesse	Le Bourg
Mme et M. FAUJOUR route du Pont	Le Bourg
Mme et M. FAYOUX Claude	Les Plantes
Mme GARETIER Monique	Le Champ de l'Ormeau
Mme et M. GORMALLY Patrick rue de l'Ancienne Cure	
Mme GUERIN Monique	Villenor
Mme et M. GUERIN Paul	La Croix
Mme et M. GUERIN Philippe	L'Ognon
Mme et M. LACOURCELLE	Moisais
Mme LAMY Chantal	Moisais
Mme et M. LE CALVEZ ruelle du Cordonnier	Le Bourg
Mme et M. BALLUE LEMANCHEC Chantal Alain	Villenor
Mme et M. MAMINO Marius	Villenor
Mme MILLET Carmen	Le Courtioux
M. MILLET Michel	Le Courtioux
Mme PIN Marie-Thérèse route de la Vergnée	Le Bourg
Mme POUPARD Huguette	Le Pontreau
M. RAVEAU Christophe	Villenor
Melle et M. ROUCHER	Villenor
Mme et M. SUDRE	Le Plessis
Mme et M. VUARNESSEON RAMET	Le Bout du Pont
Mme et M. ZANOR Henri	Le Plessis

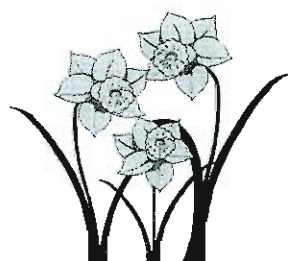
MAISONS FLEURIES

Concours communal Classement 2009



2 FLEURS

Mme et M. BROCARD «Le Couvent»	route du Pont
Mme et M. BONNIN Jean	Le Courtioux
Mme et M. BREUILLEE	Villenon
Mme et M. DELAVAUULT Jean-René	Le Courtioux
Mme et M. DESCHAMPS Jacques	La Planche
Mme et M. FEROUX Jean-Claude	Villenon
Mme et M. HABERAJTER MARCUZZI	La Cluzaudière
Mme JOUBERT Annie	Moisais
Mme et M. JOUBERT Claude	Moisais
M. LASSALLE Pierre	rue de l'Ancienne Cure
Mme LURET Nadine	Les Plantes
Mme et M. MARCHAND Christophe	Le Couyou
Mme et M. MICHELET REMBLIERE	route du Rivaux
Mme PAILLAT Marie-Thérèse	route de la Vergnée
Mme PAIN Yolande	chemin des Passeroses
Mme PAIN Yolande	Le Plessis
Mme PERTHUIS Monique	rue de l'Ancienne Cure
Mme et M. PETERS	Le Champ la Dame
SCI La Marche (F-X. de BOURLEUF)	Château de Fonsalmois
Mme et M. SERVOUZE	Villenon
Mme et M. THIBAUT	Le Querreux
Mme et M. WALDRON	Moisseau



MAISONS FLEURIES

Concours communal Classement 2009



3 FLEURS

Mme et M. AMIRAULT BAUDIFFIER
Mme et M. GABARD Christian
Mme MARCHAND Marie Madeleine

La Cluzaudière
Villenon
Le Couyou

POTAGERS



M. DELAVault Jean-René
M. MARCHAND Jacky
M. MILLET Michel
Mme et M. NOEL
Mme et M. ZANOR

Le Courtioux
Le Couyou
Le Courtioux
Villenon
Le Plessis



DERNIERE MINUTE

Cette année encore la commune d'Anché est récompensée par un prix d'encouragement décerné par le Comité Départemental du Tourisme.

C. C. A. S.

PRESIDENTE: Mme Martine MOUSSERION.

MEMBRES délégués du Conseil : Mmes Béatrice CARDINEAU, Sophie de LAUZON, Marinette FAYOUX ; Ms. Jacques DESCHAMPS, Claude MALLET, Patrick GORMALLY, Bertrand THIBAUT ;

Délégués de l'Administration : Mmes Monique GARETIER, Florence RAMET, Patricia EHRHART, Rebecca BLANDIN ; M. Pascal JAMAIN ; Mme Marie AUGÉ

DEJEUNER DES RETRAITES

Le déjeuner des « retraités » (personnes de plus de 60 ans) est fixé au dimanche 24 janvier 2010, qu'on se le dise ...

HALLOWEEN

Samedi 31 octobre dernier, pour une fois le « vrai » jour d'Halloween, les monstres ont défilé dans le bourg. En effet les enfants du village et leurs amis étaient conviés à la salle des fêtes. Une quarantaine d'enfants et d'adultes qui les encadraient ont participé à des ateliers maquillage, pâte à sel et coloriage en attendant la nuit pour former un joyeux cortège de diables, sorcières et vampires qui, éclairés par quelques citrouilles, sont allés quémander des bonbons dans les maisons du bourg. Ils ont rencontré fantômes et feux de bengales puis ont regagné, toujours dans le même tintamarre, la chaleur de la salle bien décorée où le brouet de sorcières les attendait ainsi que tous les participants, les parents et les voisins.

DECORS DE RUES

Des ateliers ont été organisés par le CCAS pour décorer les rues du bourg pour Noël. L'invitation a été lancée à tous pour venir emballer des cartons, grands et petits, et fabriquer des décors accrochés sur les voies publiques. Deux vendredis soirs et un samedi après-midi ont été consacrés à cette nouvelle activité.

vie associative et animations

Le Club de l'amitié

Les réunions se tiennent deux fois par mois, le 1^{er} et 3^{ème} mercredi, l'après-midi, à la Salle des fêtes.

L'ambiance est très chaleureuse, surtout lorsque des membres du Club fêtent leur anniversaire, avec de nombreux invités. Cette année, plusieurs ont fêté leurs 80 ans en excellente compagnie.

Le pique nique habituel a été remplacé cette année, le 30 juillet, par un buffet à l'ombre des tilleuls de la place Odile Bibaud.

Quant au repas de fin d'année il aura lieu au restaurant, à Couhé.

**Propos recueillis auprès de Mme BONNEAU, présidente,
domiciliée Vieillemonnaie à Champagné-Saint-Hilaire.**

Union Nationale des Combattants

François de LAUZON, président (Villenon d'Anché)



Le 11 novembre 2009 à Anché (photo Claude MALLET)

Le Souvenir Français

Le comité du Souvenir Français du canton de Couhé a tenu son assemblée générale à la salle de la mairie de Romagne le mardi 20 novembre 2009. Après avoir remercié les présents et excusés quelques maires et conseillers défense absents, le président, François de LAUZON, a rappelé que l'association a pour but de conserver la mémoire et d'entretenir les tombes à l'abandon des « Morts pour la France » avec, pour revenu, le produit de la quête du 1^{er} novembre et celui des adhésions. Puis l'ordre du jour a été abordé :

- résultat de la quête du 1^{er} novembre ;
- compte-rendu de la cérémonie à Anché, le 25 août, à la mémoire du Lieutenant Fontaine, qui a été présidée et organisée par Pierre Bénéteau de Gençay qui a pris la responsabilité suite au décès de M. René Joly. Cette manifestation a réuni de nombreux participants (de plus en plus nombreux d'année en année) autour de 42 porte-drapeaux.

L'assemblée générale a aussi été l'occasion d'adopter l'achat d'une plaque de marbre à la mémoire du Corps Expéditionnaire Français en Italie en 1943-1944 (120 000 hommes aux ordres du Général Juin). Elle sera déposée en mai 2010 dans la chapelle édifée dans le cimetière de Venafro en Italie qui est l'un des cimetières regroupant les 7000 morts de nos troupes engagées dans ces combats.

Il a ensuite été procédé au renouvellement du bureau : Président : François de LAUZON (Anché), vice-président : Jacques GIGLEUX (Chaunay) ; secrétaire : Jean-Claude PASCAULT (Romagne).

A l'issue de cette réunion 5 adhérents ont été récompensés par une remise de médaille de bronze du Souvenir Français (Georges Martel, Raymond La Soudière, Jacques Gigleux, Claude Lucas), Jean-Claude Pascault a obtenu un diplôme d'honneur. Une cérémonie au monument aux morts a suivi (dépôt de gerbe et lecture émouvante des dernières volontés d'un lieutenant grièvement blessé à la tête, écrites juste avant son décès).

Après le repas, Georges MARTEL a présenté et commenté un film d'une heure sur ce qu'il a vécu avec la Mission Militaire Française de Liaison en République Démocratique Allemande avant la chute du mur de Berlin.

CHAUNAY accueillera l'assemblée générale 2010, fin octobre.

Les Compagnons de la bonne humeur :

Les dates des représentations théâtrales en 2010 sont les suivantes :

- samedi 27 février à 20 h 30
- samedi 6 mars à 20 h 30
- dimanche 7 mars à 14 h 30

La pièce des ados s'appelle « L'important c'est le régime », comédie en un acte de Claude SCHMIT.

Celle des adultes s'intitule « Facteur à risques » ; c'est une comédie en quatre actes de George MALLET.

Le public étant très nombreux à Anché, il convient d'être à l'heure à la salle des fêtes si l'on veut trouver place, sinon, on peut tout de même aller dans l'une des autres communes où se produit la troupe pour voir les pièces.

Le président de l'association est M. Dominique BEAU à Villenon.

Association BIEN VIVRE A ANCHE

L'association prépare la 5ème édition du festival Alternative Fstive qui aura lieu comme chaque année le dernier samedi du mois d'août. Pour 2010 ce sera le samedi 28 août. Nous comptons sur votre présence nombreuse. Les bénévoles seront les bienvenus. A cet effet, une réunion sera organisée dont la date vous sera communiquée ultérieurement. Pour plus d'informations vous pourrez vous adresser à notre secrétaire au 05.49.56.69.83.

Le bureau de Bien Vivre à Anché vous souhaite de joyeuses fêtes.

Président de l'association : M. Laurent PALEZIS à Villenon

ACCA

La chasse bat son plein, jusqu'au 28 février 2010. Ensuite ce sera la saison des battues. Cet automne les sangliers, toujours en nombre, envahissent les cultures et sont ... particulièrement visés.

Si vous voulez contacter l'ACCA : son président est M. André BARILLOT, domicilié les Plantes d'Anché.

Noël

D'où vient la tradition de Noël ? Comment la fête a-t-elle évolué dans les autres pays et en France ? Dans un livre fort intéressant et qui n'a rien perdu de son charme ni de sa science, Françoise Lebrun (*Le Livre de Noël*, Robert Laffont, 1983) raconte plusieurs aspects de la fête : le temps de Noël, les contes et chants, la maison, les cadeaux et le repas. Souvent cela se passait la veille, le 24 décembre (Provence, 19^e siècle, Irlande, 1920) ; on avait jeûné (ni viande, ni poissons, ni oeufs) depuis quarante jours (Grèce, 1930) ; l'enfant Jésus apportait les cadeaux (Colombie et France, 1960) ; on fabriquait des crèches portatives (Pologne, 1913).

Autrefois on avait conscience d'un moment de préparation, marqué dans le calendrier et appelé l'Avent et qui durait six semaines, jusqu'à l'Épiphanie le 06 janvier : le temps de tuer le porc, de pâtisser (Allemagne, Alsace), de choisir les santons (Marseille), et de préparer la couronne de Noël aux quatre bougies (Scandinavie). L'arbre de Noël aux aiguilles vertes est l'arbre symbolique de la vie au milieu de l'hiver depuis des millénaires, surtout chez les Celtes, dont les peuples d'Europe centrale. Le sapin a été introduit d'Allemagne en Angleterre au 19^e siècle par la reine Victoria afin de consoler son mari Albert, Allemand de son état et nostalgique de Noël chez lui, geste qui a été imité par toutes les familles de l'époque avec le succès qu'on connaît. La bûche de Noël se trouve partout sur le continent européen depuis le 12^e siècle et la référence la plus ancienne en France date de 1597, quand la coutume de se retrouver autour de la cheminée où flambait une bûche appelée « couvre-feu » est notée par un étudiant bâlois qui étudiait la médecine à Uzès. La crèche est une tradition plus récente car même si en Occident on évoquait la grotte où naquit le Christ, on se contentait du 6^e au 13^e siècles de construire des oratoires sur le même modèle dans certaines églises. Les mystères médiévaux, qui étaient des pièces dramatiques, s'en inspiraient, y installaient l'âne et le bœuf mais Louis XIV finit par interdire ces célébrations, devenues profanes à son goût, avant que la Contre-réforme ne donne de nouveau à la Nativité une grande place dans la propagande religieuse de l'époque. La crèche résume à elle toute seule le mystère de la nuit de Noël, la veillée autour de la cheminée, la messe de minuit, l'échange de cadeaux, le repas pris très tard ; une nuit de merveilles naturelles et surnaturelles, de prédictions où le temps semblait suspendu pendant quelques heures.

Depuis l'Antiquité le solstice d'hiver, le 21 décembre, quand le jour et la nuit sont d'une durée égale, a été le moment d'échanger des cadeaux, d'abord aux divinités, ensuite en l'honneur de la naissance du Christ et enfin aux uns et aux autres. Aux Pays-Bas on fêtait le 6 décembre dans le port d'Amsterdam l'arrivée de Saint-Nicolas qui apportait aux enfants sages des fruits et des jouets depuis l'Orient. Ce mystérieux évêque du 5^e siècle, patron des Lorrains, est devenu le saint des enfants et des cadeaux et préfigura le Père Noël moderne qui fut créé en 1822 à New York (anciennement appelée Nouvelle-Amsterdam) par un père de famille, professeur de littérature grecque quand il composa un poème destiné à ses enfants intitulé « La visite de saint Nicolas ». Le poème est publié, le vieux saint était devenu un elfe, les rennes avaient remplacé l'ânon et quand un illustrateur s'en empare on retrouve un bonhomme « jovial et rubicond » qui réunissait les qualités de plusieurs représentations du « *Weinachtsmann* » (le bonhomme de Noël) des communautés germanophones présentes aux Etats-Unis : les cadeaux, la nuit, la cheminée. Les chaussettes, les jouets. Noël est devenu un moment de bonheur familial.

On pourrait disserter longtemps sur Noël en France et ailleurs, sur les plaisirs de la table, sur la Fête des Rois qui ferme la saison (l'Épiphanie, le 6^e janvier, appelée « Noël des femmes » en Irlande pour remercier ces dernières de tout leur travail de préparation durant les festivités) mais la place manque.

Ce sera pour l'année prochaine ! **Joyeux Noël !**

Gardez-Vous bien de ce fauveau

Pierre d'Anché

*Gardez-Vous bien de ce fauveau,
C'est une dangereuse beste,
Arsoir, me donna par la teste,
Faut qu'il me rompit le cerveau,
Il est ferré tout de nouveau,
Et rue comme la tempeste.*

*Gardez-Vous bien de ce fauveau,
C'est une dangereuse beste.*

*Et combien qu'il soit bon et beau,
Doux au brider, et faisant feste
A ung chascun, vous amonneste
Que vous ne le peignez sans eau :*

*Gardez-Vous bien de ce fauveau,
C'est une dangereuse beste.*

Ce poème de Pierre d'Anché est un des textes les plus connus de l'auteur et date de la deuxième moitié du 15^e siècle. On sait peu de chose de Pierre d'Anché, sinon qu'il était d'Anche dans la Vienne. Seigneur de la Brosse il a été marié avec Ysabeau de Pardaillan, puis avec Guyonne de Chabannais (†1520). Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale le nom de Pierre d'Anché (« P. Danchie ») figure en haut de la page. Le poète, dont la famille était les maîtres d'Anché entre 1100 (Robert d'Anché qui émigra en Angleterre) et 1700 (suite à l'exil de Claude du Bellay du Plessis d'Anché en Prusse en 1682) est l'auteur de neuf poèmes connus et nous en avons donné un en lecture dans le numéro précédent du *Bulletin municipal*, « La Bonne ballade », 'Argent prend villes et chasteaux...'. Dans les numéros à venir nous aimerions reproduire d'autres textes du poète natif d'Anché dont sept existent dans diverses publications et dont deux reposent dans des manuscrits de la Bibliothèque de

¹ *Oeuvres de Charles d'Orléans*, edit. Guichard, 1842, p. 426 ; Schwob, *Parnasse*, p. 28 et 243 ; Langfors, *Le roman de Fauvel*, p. cviii.

l'Université de Poitiers. Le poème sur comment choisir un bon cheval mérite d'être mieux connu ainsi que le poème fort intéressant sur les vins de France. Cependant le poème de Pierre d'Anché sur la beauté féminine, « Une dame d'excellente beauté », dite « Blason de la belle fille », typique de l'époque et riche en détails anatomiques, risque de convenir assez peu à notre publication mais nous indiquerons éventuellement *L'Anthologie historique des lectures érotiques* dans laquelle il figure en bonne place entre les poèmes du poète et musicien limousin Eustorg de Beaulieu (1595-1652), « Le Cul », de Clément Marot (1496-1544), « Le Beau tétin » et Guillaume Bochetel (?-1558), « Le Con ». Le blason est une poésie qui décrit d'une manière détaillée, sous la forme d'une éloge ou d'une satire, les caractères d'une personne ou d'un objet. On considère que Pierre d'Anché était peut-être à l'origine de la nouvelle vogue du blason aux 15^e et 16^e siècles. A l'époque on ne craignait pas de laisser tourner un texte littéraire à la grivoiserie, de même qu'on ne reculait pas devant des termes crus comme « cul », « fesse », « tétin » ni devant l'utilisation du terme « chevaucher », métaphore érotique s'il en est.

Le texte de Pierre d'Anché que l'on peut lire plus haut a déjà fait l'objet d'études érudites de la part des médiévistes. Dans un premier temps on considérait que le poème « Gardez-vous bien de ce fauveau ! » était un poème anticurial, c'est-à-dire dénonçant l'enfer de la cour. Déjà un texte médiéval célèbre, *Le Roman de Fauvel* (14^e siècle) avait utilisé la métaphore de l'âne pour critiquer indirectement et l'Eglise et l'état. Le jeune Pierre d'Anché a évolué entre deux cours : la cour de Charles d'Orléans (1394-1465), un des principaux poètes du 15^e siècle français, dont la cour située à Blois était devenue un centre de poésie, et la cour de Jean II, duc de Bourbon (1426-1488), située à Moulins dans l'Allier, et notre poète connaissait parfaitement le milieu curial, les intrigues, jalousies et complots. Cependant le très grand succès qu'a connu ce poème aux 15^e et 16^e siècles invite les spécialistes à revoir cette première interprétation politique ou satirique et à lui préférer une deuxième interprétation selon laquelle il s'agit d'un poème à connotations érotiques. Déjà au 13^e siècle on associait le cheval à la jouissance sexuelle et on remarque ici les caresses prodiguées au « fauveau » ; on parle de l'âne, de la mule et de la jument en des termes comparables. La lutte dont parle le poème serait les ébats amoureux et le « fauveau » serait une métaphore du sexe masculin, comme c'est le cas dans *Le Quart livre* de Rabelais.

Quoi qu'il en soit ce poème de Pierre d'Anché illustre un changement esthétique entre la fin du Moyen Age et la Renaissance et mérite sa place dans l'histoire littéraire de la France. Le célèbre compositeur franco flamand Alexandre Agricola (?1446-1506), qui a passé de nombreuses années à Milan auprès de Josquin des Prés, et à la cour française, et dont le style musical est plus proche d'Ockeghem, a mis le poème de Pierre d'Anché en musique. On peut voir plus loin la partition² de ce morceau polyphonique typique de la fin du 15^e et du début du 16^e siècle. *Le Ferrara Ensemble* a enregistré cette chanson : *A. Agricola. Chansons*, Deutsche Harmonia Mundi, 1990.

Peut-être l'entendra-t-on chanter de nouveau à Anché ?

² H. M. Brown, *A Florentine Chansonnier from the time of Lorenzo the Magnificent*, Text Volume, U. of Chicago Press, 1983, pp. 59-60.

COURTLY POETRY AND POPULAR POETRY

Altus

Tenor

Bazis

8

10

15

20

25

30

35

40

Gar-dez vous bien de ce fau - - veau, C'est u - ne dan - ge - reu - se'

Gar-dez vous bien de ce fau - - - veau, C'est u - ne dan - ge - reu - se

Gar-dez vous bien de ce fau - - - veau, C'est u - ne dan - ge - reu - se

bes - te: Ar - soir me don - na par la tes - te Tant qu'il me rom -

bes - - te: Ar - soir me don - na par la tes - te Tant qu'il me rom -

bes - - te: Ar - soir me don - na par la tes - te Tant qu'il me rom -

pit. le cer - veau. Il est fer - ré tout de nou - veau Et ru - e com - me

- pit le cer - veau. Il est fer - ré tout de nou - veau. Et ru - e

- pit le cer - veau. Il est fer - ré tout de nou - veau Et ru - e com -

la tem - pes te: Gar-dez vous bien de ce fau - - - veau.

com - me la tem - pes te: Gar-dez vous bien de ce fau - - - veau. fau -

- me la tem - pes - te: Gar-dez vous bien de ce fau - - - veau. Com -

Com - bien qu'il soyt tres - bon et beau, Doulx au bri - der et fai -

- veau. Com - bien qu'il soyt tres - bon et beau. Doulx au bri - der et fai - sant

bien qu'il soyt tres - bon et beau. Doulx au bri - - - der

Example IX.1: Alexander Agricola, *Gardez vous bien de ce fauveau* (Uppsala 76a, fol. 51^v).

45 50

sant fes - - - - - te A ung chas - cun, vous a - mon - es - te

8 fes - - - - - te A ung chas - cun, vous a - mon - es - te

et - - - - - fa - sant fes - - - - - te A - - - - - ung chas - cun, vous a - mon - es - te Que vous - - - - -

55 60

Que vous ne le - - - - - pei - gnez - - - - - sans eau: Gar - dez vous bien de ce fau -

8 Que vous - - - - - ne le pei - gnez - - - - - sans eau: Gar - dez vous bien de ce fau - - - - -

- - - - - ne le pei - gnez sans eau, pei - gnez sans eau: Gar - dez vous bien de ce fau - - - - -

65

- - - - - veau, fau - - - - - veau.

8 - - - - - veau, - - - - - fau - - - - - veau.

- - - - - veau, fau - - - - - veau.

HOWARD MAYER BROWN

General Editor

MONUMENTS OF

RENAISSANCE

MUSIC



Volume VII:

A FLORENTINE CHANSONNIER

COIN BIBLIOTHEQUE

LE SECRET DE MELUSINE

Dès les toutes premières pages, l'auteur nous campe les personnages principaux.

Le style est alerte : phrases courtes voire réduites à un seul mot dans le seul but de tenir le lecteur en haleine.

Dès la page 7, nous savons que l'héroïne va séjourner dans un hôtel de Vivonne.

A la page 13, cette fois c'est le Préfet de la Vienne, en personne, qui fait son entrée.

Page 18, des expressions « ben » de chez nous :

« **Béatrice ripa sur les rouches** »

Page 21, le piège se referme sur le Préfet et sa femme.

Et ce qui est extraordinaire, c'est qu'à la page 50, nous sommes transportés sur les rives du Clain, plus exactement à Sichard où l'action va rebondir.

Page 372 : c'est le paroxysme du suspens : l'action va se dérouler tout près d'une maison près du parc de Blossac.

Ce roman est un véritable thriller moderne qui sait nous faire revisiter de belles pages de notre région entre Anché, Vivonne, Lusignan et Poitiers.

Sans cesse l'intérêt du lecteur est relancé, grâce à un suspens savamment orchestré.

Une histoire envoûtante et captivante.

J'ai aimé ce roman, « Le secret » de Mélusine, dont l'auteur, Amaury Venault, a su, par la magie de « la plume à remonter le temps », nous distiller au fil des pages une très belle histoire

Claude Fayoux

Le Clain autrefois

Dans le dernier numéro du *BM* on a pu lire un compte-rendu au sujet de *La Baignade* qui se trouvait dans le Clain en bas de l'ancienne école communale, maintenant des résidences privées.

Un natif d'Anché, installé dans le sud-est et qui revient tous les ans dans sa maison d'ici nous a fait l'honneur d'apporter quelques précisions qui, nous osons l'espérer, intéresseront nos lecteurs. Nous espérons que ces souvenirs permettront de faire une partie du travail de mémoire et de passage de savoir entre les générations qui habitent notre commune.

- On ne peut pas savoir ce qu'était la rivière dans notre jeunesse, dit-il. L'eau était claire, le Clain était poissonneux et La Baignade était équipée pour le sport nautique. Il y avait des pontons pour aller d'une berge à l'autre et deux planches laissaient ensuite le passage aux bateaux. Le ponton était équipé par l'Association sportive de plongeurs, d'échelles et de sable afin d'accéder à l'eau. Tout le monde y venait, les jeunes allaient dans l'eau et nous y avons appris à nager. Le soir avec mon frère on tendait nos lignes armées de vers de terre et le lendemain on avait des anguilles, ainsi que toutes sortes de poissons. Nos filets passaient d'une rive à l'autre et étaient pleins le lendemain matin; on en mangeait du poisson!

- Au Pont d'Anché les agriculteurs du bourg amenaient leurs bêtes boire – les pères LOCHON, GAUVREAU, VIAUD – et les vairons étaient nombreux à cet endroit-là! Je vois encore les Allemands mettre leurs chevaux les pieds dans l'eau sous le pont pour prendre le frais. Il y avait par contre beaucoup de roseaux dans les fosses du Clain, les bateaux passaient à peine mais les ragondins les ont tous mangés.

- Je me souviens d'un camarade qui a fait un beau plongeur mais en se frottant la tête contre le fond s'est carrément décalotté sur une partie du crâne. Un autre copain a appris à nager en s'attachant des bidons à essence de 5l sur le dos pour ne pas couler. Certains ont appris à nager tout seuls en aval d'Anché avant de revenir fréquenter tranquillement La Baignade. Avec un autre ami encore on « empruntait » une des nombreuses barques qui étaient amarrées le long du Clain, sans demander l'autorisation aux propriétaires, pour aller faire un tour et revenir.

- Ah! C'était le bon vieux temps!

Nous remercions notre lecteur de nous avoir apporté ces beaux souvenirs.

“ANCHÉ (Vienne) – Vue Générale”

Carte postale ancienne –

Cette carte postale ancienne montre une vue panoramique très intéressante sur le bourg. La vue a été prise depuis Le Couyou et on peut la dater selon plusieurs éléments.

La carte a été écrite par une petite fille d'Anché à son amie d'école qui venait de déménager à Dissay. D'après l'auteur, qui préfère garder l'anonymat, elle devait avoir entre 8 et 10 ans au moment de rédiger la carte, ce qui situe le message vers le début des années 1930. Par une heureuse coïncidence avec l'article sur *La Baignade*, qu'on peut lire ailleurs dans ce numéro du *Bulletin municipal*, le message évoque une certaine « aventure du bateau » qu'eurent ces petites filles, ce qui confirme que tous les enfants d'Anché profitaient bien du Clain à l'époque.

En regardant de près la version agrandie de la carte on remarque plusieurs éléments « d'époque » : des « paillés », cabanes en « brandes » et en planches, la route non goudronnée, les poteaux d'électricité, l'absence des cèdres du Liban et des *Douglas Fir* dans le bas du Raclos, entre l'ancienne cure et le château d'Anché.

La photo aurait-elle été prise avant 1900 par exemple ?

Merci aux lecteurs qui pourraient apporter des précisions.

~~~~~

### Devinette :

#### Réponse :

*Nous sommes deux des arches du Pont d'Anché où se lisent les inscriptions suivantes :*

« *FECIT OLIVIER SICHERE 1788* »

*et plus loin : « 1789 ».*



